Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

Mission Ouvrir la Ville en PACA

Etude - action «Hébergement et Logement des personnes en difficulté : connaître les besoins pour améliorer l'offre»

Rapport final

Septembre 2006



Cap Méditerranée Espace Liberté, Bd de la liberté 13001 Marseille Tél 04 91 28 38 13 Fax 04 01 50 66 O9 michel.carbonara@wanadoo.fr



ADELE Consultants La dauphine B5 av de Lattre de Tassigny 13090 Aix en Provence Tél: 04 42 21 00 23 Fax: 04 42 21 18 27

el : 04 42 21 00 23 Fax : 04 42 21 1 <u>adele.consul@wanadoo.fr</u>

Sommaire

I	PRESENTATION GENERALE DE LA DEMARCHE	3
	1 LES ATTENDUS DE L'ETUDE-ACTION.	3
	2 LES INVESTIGATIONS DEVELOPPÉES.	
	I.2.1 L'enquête aupres des structures d'hebergement : une recherche à « large spectre », visant croiser les profils, les difficultés rencontrées par le public, les modes d'accompagnement e	t à et les
	parcours residentiels	
	1.2.2 Une lecture des politiques territoriales : les PLH	
	3 LES LIMITES DE LA DEMARCHE	
II	LES ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE AUPRES DES STRUCTURES D'HEBERGEME	
	I.1 LES STRUCTURES	11
	I.2 PROFILS ET SITUATIONS DES MENAGES	
	II.2.1 Les publics hébergés	
	II.2.2 Les publics hébergés : spécificités departementales	
	II.2.3 Les difficultés rencontrées par les personnes hébergées	
	II.2.4 Les difficultés rencontrées par les personnes hébergées : spécificités departementales	
	I.3 LES PARCOURS	
	II.3.1 Les destinations des ménages	
	II.3.2 Les destinations des ménages : spécificités departementales	
	 II.3.3 La destination des ménages selon qu'ils beneficient ou non d'un accompagnement social II.3.4 La destination des ménages bénéficiant d'un accompagnement social : spécificités 	20
	départementales	31
	II.3.5 La destination des menages sortis d'hebergement en fonction de leurs difficultés	
	II.3.6 La destination des menages sortis d'hebergement selon leur profil	
II	UNE LECTURE DES POLITIQUES TERRITORIALES : LES PLH	40
	II.1 INTRODUCTION	
	II.2 LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS EN LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE CAD	RE DES
	PLH	
	III.2.1 L'analyse	
	III.2.2 Les propositions du PLH en matière d'offre de logement et d'accès au logement des per défavorisées	45
	III.2.3 Conclusions : apport et limites des démarches PLH dans la prise en compte des besoins personnes en difficulté	46
	II.3 PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PLH RECUEILLIS	
	III.3.1 Les PLH en région PACA	
	III.3.2 PLH de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur	
	III.3.3 PLH de la Communauté de la Riviera Française (Ville centre : Menton)	
	III.3.5 PLH de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée	
	III.3.6 PLH de la Communauté d'Agglomération Fréjus Saint Raphaël	
	III.3.7 PLH de la Communauté d'Agglomération de Draguignan	
	III.3.8 PLH de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	
	III.3.9 PLH de la Communauté d'Agglomération de la Côte Ouest de l'Etang de Berre	
	III.3.10 PLH de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	
	II.4 CONCLUSION - LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET L'ACCES A L'OFFRE DES	
	PERSONNES DEFAVORISEES : UNE DIFFICILE RENCONTRE	63
I	SYNTHESE	65
	V.1 LES PUBLICS ET LEURS BESOINS	65
	IV.1.1 En majorité, un public « en demande » d'insertion – Une nécessité : construire ou reco	nstruire
	des parcours	65
	IV.1.2 Un public moins important essentiellement pénalisé par le décalage entre le marche du	
	logement et ses conditions économiques – une demande de consolidation des parcours	
	résidentiels	66

	IV.1	G	
		oins en moins en demande d'insertion ?	
	IV.2	LES CHRS REPONDENT-ILS AUX BESOINS ?	.66
V	PRE	CONISATIONS	.69
	V.1	EN TOUT PREMIER LIEU, VALORISER AUPRES DES ACTEURS LOCAUX LA DEMARCHE D'ETUDE ACTION	1
	RETENU!	E DANS LE CADRE DE LA MISSION OUVRIR LA VILLE ET SES RESULTATS	.69
	V.2	LA QUESTION DE L'OBSERVATION DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT, DES PUBLICS, DES PARCOURS ET DE	ΞS
	BESOINS	S : DES SOLUTIONS TECHNIQUES A METTRE EN ŒUVRE, AVEC UN NECESSAIRE POSITIONNEMENT DES	
	AUTORI7	TES DE CONTROLE ET DE TARIFICATION VIS-A-VIS DES STRUCTURES.	.69
	V.2.1	Les donnees a observer	.69
	V.2.2	Comment mener à bien une observation de l'évolution de l'offre d'hébergement et des parcours	S
	des p	publics ?	.75
		L'ESTIMATION DES BESOINS EN OFFRE D'HEBERGEMENT EN PACA	
	V.3.1	Estimation à partir des données de l'étude en provenance des structures	.77
		Estimation à partir d'une étude comparée des taux d'équipement et d'indicateurs de précarités	
		pulation, (RMI et API).	
	V.4	L'ESTIMATION DES BESOINS EN LOGEMENT DES PUBLICS SORTANT DE CHRS EN PACA	.80
	V.4.1	Approche qualitative	.80
		P Approche quantitative	

PRESENTATION GENERALE DE LA DEMARCHE

I.1 LES ATTENDUS DE L'ETUDE-ACTION

L'étude action « Hébergement des personnes en difficulté : connaître les besoins et améliorer l'offre » avait pour but de « décliner régionalement les objectifs du Plan de Cohésion Sociale » ¹ à travers les objectifs suivants :

- « quantifier, qualifier les besoins régionaux à l'échelle des territoires de contractualisation,
- construire une grille d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre des opérations de développement de l'offre,
- élaborer des scénarios de développement de l'offre ».

La démarche retenue pour répondre à ces attendus comprenait :

- Une mise à niveau des connaissances sur les publics, leurs parcours et leurs besoins : elle est passée par la synthèse de données déjà disponibles, mais surtout par des investigations spécifiques, sous forme d'enquêtes, auprès des structures d'hébergement. Cette analyse des publics s'est accompagnée d'un état des lieux des réponses apportées, et d'une analyse des filières d'accès au logement. L'enquête auprès des structures d'hébergement a parallèlement permis d'élaborer des propositions de tableaux de bords et d'indicateurs de suivi.
- Une analyse des enjeux territorialisés via l'analyse des réponses aux besoins dans le cadre des politiques territorialisées, et notamment les Programmes Locaux de l'Habitat, et la mise en perspective de ces réponses par rapport aux résultats de l'enquête. Ce volet de l'étude a donné lieu à l'examen particulier des PLH du Grand Avignon et de la CANCA, et plus généralement à une analyse de la prise en compte de la thématique de l'étude dans les PLH mise en œuvre en PACA.
- Une exploitation des données de l'enquête s'inscrivant dans une dynamique de diagnostic partagé, en vue de l'élaboration de propositions concertées. L'étude a fait l'objet de communications régulières au Comité de Pilotage, et tant sur le plan de la méthode que de ses enseignements, elle a fait l'objet de débats qui ont concouru à sa finalisation. Ses avancées ont également été régulièrement soumises pour avis et contribution à la Commission Régionale Logement de la FNARS.

¹ Les passages entre guillemets sont extraits du cahier des charges

I.2 LES INVESTIGATIONS DEVELOPPÉES

I.2.1 L'ENQUETE AUPRES DES STRUCTURES D'HEBERGEMENT : UNE RECHERCHE A « LARGE SPECTRE », VISANT A CROISER LES PROFILS, LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE PUBLIC, LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT ET LES PARCOURS RESIDENTIELS

Il ne s'agissait pas de porter un regard évaluatif sur l'apport du CHRS dans le relogement des ménages. Il s'agissait - à travers l'étude des parcours - d'identifier les catégories de public (qu'ils soient définis à partir de leurs profils, ou des difficultés qu'ils rencontrent), et les types de besoins pour lesquels les réponses en matière d'hébergement d'une part et de relogement d'autre part apparaissent insuffisantes.

L2.1.1 L'élaboration des grilles de recueil des données

Cinq grilles de recueil de données ont été élaborées, respectivement intitulées :

- Caractéristiques de la structure : cette grille avait pour objectif d'identifier et de localiser les structures, de connaître leur capacité d'accueil, leur public « conventionnel », le statut du propriétaire des locaux (HLM, association elle-même, ou privé) ; elle visait à connaître l'évolution des taux d'occupation, des durées moyennes de séjour, la consistance d'éventuelles listes d'attente de candidats à l'hébergement ; elle visait aussi à identifier d'éventuelles nécessités de travaux qui priveraient le parc d'une partie de ses effectifs.
- ⇒ Les publics des CHRS et Maisons Relais : elle visait à mieux connaître les publics hébergés à travers leurs caractéristiques socio démographiques. Les critères retenus étaient :
 - o la composition des ménages,
 - o leur âge,
 - o leur nationalité,
 - o leur situation au regard de l'emploi,
 - o leur niveau de revenu.
 - o leur situation résidentielle avant l'arrivée au CHRS,
 - leur durée de séjour.

Cette étude est réalisée pour la totalité des ménages hébergés en 2004, pour ceux relogés au terme de leur séjour, et pour ceux ayant bénéficié d'un renouvellement de prise en charge faute de solution de sortie. Ces croisements ont permis de formuler des hypothèses de corrélations entre le profil des publics et l'issue de l'hébergement.

- ⇒ La destination après sortie d'hébergement des publics des CHRS et Maisons Relais selon les difficultés rencontrées. Elle visait à mieux connaître :
 - les problématiques auxquelles les ménages sont confrontés. 7 grandes catégories de difficultés ont été pré identifiées, en concertation avec les structures, comme « frein majeur au logement »:
 - o les difficultés économiques (emploi et revenus),
 - o les problèmes lourds de santé,
 - o les problèmes liés aux conduites addictives,
 - o les ruptures familiales.
 - o les ruptures de trajectoires résidentielles (expulsion par exemple),
 - o le surendettement.

- o les difficultés administratives et d'accès aux droits.
- les destinations des ménages après leur sortie d'hébergement :
 - o autre hébergement (institutionnel ou familial),
 - o accès au logement dans le parc privé (dans le cadre du droit commun ou d'un bail aidé),
 - o accès au logement dans le parc public (idem),
 - o accès à des modes de logement dits précaires (meublé, camping, hôtel...),
 - o défaut de solutions quelles qu'elles soient.

L'exploitation conjointe de ces éléments a permis de formuler des hypothèses de corrélations entre les problématiques vécues par les ménages, et les difficultés d'accès au logement au terme du séjour en CHRS.

- La destination des ménages selon leur accompagnement social : visait à savoir si les ménages bénéficiaient ou non d'un accompagnement social à leur sortie du CHRS, de quel type, et si des corrélations pouvaient être établies entre cet accompagnement et les destinations des hébergés à leur sortie de la structure. En d'autre termes, il s'agissait de savoir quel était le parcours respectif des ménages qui n'avaient pas bénéficié d'accompagnement, de ceux qui avaient bénéficié d'un accompagnement plus soutenu du CHRS dans le cadre de sa mission d'hébergement, et de ceux qui avaient bénéficié d'une mesure spécifique (ASELL, ASI, tutelle...).
- ⇒ La destination des publics à la sortie d'hébergement, selon leur profil, visait à formuler des hypothèses de corrélations entre les profils socio démographiques des ménages, leurs parcours et la difficulté d'accès au logement.

L'enquête : une co-production visant l'engagement de l'ensemble des CHRS et Maisons Relais de PACA

La méthode retenue s'est appuyée sur une consultation directe de l'ensemble des structures implantées en région PACA.

Parallèlement à cette consultation, des réunions périodiques ont été organisées dans le cadre de la Commission Régionale Logement animée par la FNARS; cette commission a été créée tout particulièrement pour accompagner la vague d'études importantes qui ont été engagées en 2005 dans la région. Toutes les structures sont invitées à cette commission; elles n'y participent pas toutes effectivement.

Au lancement de l'étude, les structures ont été informées de la démarche engagée par la Mission Ouvrir la Ville, puis elles ont été sollicitées pour se prononcer sur les grilles de recueil d'informations proposées par les consultants en charge de l'enquête.

- ⇒ Dans un premier temps, cette concertation a permis d'affiner l'inventaire des données à recueillir, les indicateurs choisis, et de s'assurer que rien ne s'opposait à une participation ultérieure des équipes aux investigations.
- ⇒ Dans un second temps, une partie d'entre elles a pris part aux opérations de test visant à valider la pertinence et la faisabilité technique de l'enquête. Il s'agissait de vérifier que :
 - la présentation des grilles d'enquête était suffisamment claire,
 - les items et croisements de données proposés étaient pertinents et compréhensibles,

- les informations recherchées étaient bien disponibles au sein des structures.
- les données étaient effectivement accessibles, soit par des requêtes informatiques au sein des structures, soit par un traitement des dossiers.

Ces tests ont conduit à quelques ultimes reformulations (sur le profil des publics, par exemple adossement des tranches d'âge à celles retenues pour les statistiques DDASS; sur les séjours, allongement des durées...).

Ils ont permis de constater que le niveau d'équipement des structures en matière d'observation des publics et des parcours était très hétérogène, mais de confirmer toutefois que dans le meilleur des cas (outil statistique), comme dans le moins favorable (traitement manuel), les données étaient disponibles.

Dans un troisième temps, outre le recueil de données quantitatives, cette concertation avec les représentants des CHRS et Maisons Relais a également permis de convenir d'une démarche d'analyse partagée, profitant de l'expertise des acteurs, et visant notamment leur contribution qualitative sur la spécificité des contextes locaux, ainsi qu'une approche interactive des déclinaisons locales des préconisations.

Les conditions de déroulement de l'enquête

⇒ Le recueil des données

Une note d'information sur l'étude a été adressée aux structures de la région, accompagnée des 5 grilles de recueil de données. Un contact avec leurs responsables a été systématiquement pris par la Directrice de l'Association Régionale de la FNARS. Dans le même temps, une permanence téléphonique a été ouverte, assurée par Cap Méditerranée, et visant à assister les équipes dans leur travail de collecte.

Il s'agissait pour chacune d'elle de réceptionner les grilles via Internet, de les renseigner et de les retourner directement auprès de la FNARS qui centralisait les réponses. Ce procédé devait permettre un traitement informatisé des grilles sans autre manipulation des données.

Dans les faits, la tâche s'est révélée plus ardue que les tests ne l'avaient laissé présager :



Toutes les structures ne sont pas dotées du même niveau d'équipement pour dresser des statistiques sur leurs activités et de leurs publics :

- o certaines structures disposent d'outils statistiques performants et en font un usage courant, d'autres en ont un usage peu développé (souvent complexes, les logiciels demandent une formation solide et un réel investissement du personnel);
- o d'autres structures ont élaboré par leurs propres moyens des bases de données permettant quelques traitements :
- o enfin, la plupart, semble-t-il, ne s'est pourvue d'aucun moyen d'observation et de suivi informatisé.

Un mois et demi après le lancement de l'enquête, une première vague de réponses est parvenue : elle émanait des structures qui avaient pu prendre part au test, et d'autres, parmi les mieux outillées, ou disposant de données plus accessibles.

9 réponses étant parvenues au terme de cette période, une relance s'est avérée nécessaire ; elle a été effectuée par mail, puis par téléphone, permettant de recueillir des « promesses de réponses »... à la condition que des délais soient accordés compte tenu de la consistance du travail.



Nombre de structures ont été obligées de rassembler les informations demandées en exploitant leurs dossiers manuellement, un à un... Toutes n'ont pas pu libérer le personnel nécessaire pour ce travail. Un nouveau prolongement des délais a été demandé par d'autres...

Trois mois après le lancement de l'enquête, une seconde vague de réponses avait pu être réceptionnée, portant à 17 le nombre des structures renseignées.

L'effectif restant insuffisant, il a été décidé d'effectuer une nouvelle relance par mail et par téléphone, en proposant parallèlement de dépêcher au sein des structures 2 assistants d'études chargés de recueillir les données dans les dossiers.



Une part importante de structures n'a pas répondu à cette proposition, arguant parfois que l'information des dossiers n'atteignait pas le niveau de détail des grilles, ou que la disponibilité manquait pour accueillir l'équipe, ou encore qu'elles feraient elles-mêmes le travail, en temps voulu (l'échéance n'étant pas déterminée ou peu compatible avec le calendrier de l'étude). Les assistants d'étude ont tout de même pu se rendre dans plusieurs structures des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône.

Au final, 7 mois après le lancement de l'étude, ce sont finalement 23 structures qui auront fourni les données attendues. Portant sur 37% des structures recensées en PACA, et représentant près de 40% de la capacité installée (plus de 1200 places), les données sont apparues significatives, permettant d'observer le parcours de 1400 ménages.

La couverture territoriale de la région n'aura toutefois pas donné une pleine satisfaction : aucune donnée n'est disponible sur les départements 04 et 05 et très peu sur le 83.

⇒ L'exploitation des données

Cela a été un autre temps fort de l'étude, moins aisé que prévu. Il a en effet donné lieu à de nombreuses vérifications et de multiples recoupements. Chaque structure avait 5 tableaux croisés à renseigner. Selon les tableaux, les données fournies dans chacun n'étaient pas toujours cohérentes; un travail d'harmonisation s'est avéré nécessaire après vérification auprès des équipes. Les écarts ont souvent pu s'expliquer par le fait que selon l'indicateur, les dossiers étaient plus ou moins bien renseignés, donnant lieu à des effectifs de réponses variables. Devant ces variations, il fallait retrouver « un effectif de référence »...

Pour certaines questions, et dans certains départements, les chiffres rendant compte du profil, de la situation du public et de ses besoins sont finalement peu représentatifs compte tenu du nombre de déclinaisons possibles. Par exemple, le type de destination selon le type de difficultés amène à croiser 7 indicateurs de difficultés avec 5 grandes destinations, soit 35 réponses possibles. On comprendra aisément que selon la capacité d'accueil de la structure, ou des quelques structures ayant répondu sur un département, l'exploitation se veuille prudente, portant parfois sur des valeurs inférieures à 10.

Le traitement des réponses s'est effectué pour chacune des grilles décrites ci-dessus (cf. chapitre II.1.1). Chacune de ces grilles demandait une saisie spécifique et comportait un nombre important de critères. L'ensemble des critères n'a pas pu être renseigné par les structures, si bien que l'on a des niveaux d'information inégaux :

- selon les grilles : certaines structures n'ont pas rempli l'ensemble des grilles du questionnaire ;

 au sein d'une même grille: les différents critères ne sont pas tous renseignés avec la même précision (exemple: dans la grille «Public » la composition des ménages relogés est mieux renseignée que l'origine des revenus).

Ces difficultés font que chaque thématique (ou grille) a été abordée séparément : même si les analyses se croisent (cf. notamment partie synthétique), les difficultés méthodologiques de recueil des données nous ont conduits à faire des analyses « grille par grille » de manière à traiter à chaque fois des données cohérentes et homogènes. En outre, en introduction de chaque chapitre, nous faisons un « point de méthode » de manière à circonscrire l'analyse et à en rappeler les limites.

Enfin, ces analyses sont complétées, lorsque cela est possible de « zooms » pour chaque département ². L'hétérogénéité des réponses entre départements et au sein de chacun des départements limite, nous l'avons vu, la portée des analyses territoriales. Aussi nous nous contentons, à ce niveau, de souligner les spécificités des différents départements lorsqu'elles apparaissent significatives au regard de l'analyse régionale.

I.2.2 UNE LECTURE DES POLITIQUES TERRITORIALES : LES PLH

L'étude avait également pour objectif une analyse territorialisée de l'enquête sur « les territoires de contractualisation ». Les données recueillies n'ont pas permis de la mener aussi finement que prévu (Cf. ci-après). Nous avons dû, pour compenser ce déficit de données, mener une analyse plus transversale de la prise en compte des besoins dans le cadre des PLH. La question de l'hébergement et du logement des personnes en difficulté est prise en compte dans le cadre des Programmes Locaux de l'Habitat. La loi du 13/08/2004 (article 61 sur le contenu des PLH) et le Décret 2005-317 du 04/04/2005 engagent précisément à la prise en compte des populations mal-logées et à prévoir une offre adaptée à ces populations. Il est donc apparu opportun d'effectuer un zoom sur les PLH élaborés en région PACA, autour des questions suivantes : quelle plus value les PLH apportent-ils à la question de l'hébergement et du logement des personnes en difficulté, tant du point de vue de la connaissance que de la définition de politiques adaptées ? Quelles en sont les limites ?

I.2.3 DES PROPOSITIONS ISSUES DES INVESTIGATIONS

Les propositions formulées au terme de cette étude découlent très directement des enseignements tirés des investigations auprès des CHRS et Maisons Relais. Elles ont été soumises à la Commission Régionale Logement animée par la FNARS; dans ce cadre, elles ont pu être complétées, amendées ou étayées par des représentants de structures, et par l'équipe mobilisée par la Fédération. Quatre grandes thématiques ont ainsi pu faire l'objet de préconisations :

- la question du système d'observation du dispositif d'accueil et d'hébergement d'insertion.
- la question des besoins en hébergement en région PACA,
- la question des besoins en logement des ménages sortant de CHRS et Maisons Relais,
- la question du système d'accompagnement à l'accès à l'offre.

Autant que possible, les propositions ont été déclinées à l'échelle infra régionale; toutefois, cette déclinaison n'a parfois été réalisable que dans la distinction entre le département des Bouches-du-Rhône et les autres départements. La sur représentation des structures implantées dans le 13, et la représentativité insuffisante de certaines données (effectif de réponses trop faible par exemple) dans d'autres départements expliquent cet état de fait.

Pour optimiser la démarche de projection, le recoupement avec d'autres études menées par ailleurs (évaluations de PDALPD, Livre Blanc, études PLH...) a été nécessaire ; la concertation dans le cadre de la CRL a également, à ce titre, été très précieuse.

 $^{^{2}}$ sachant que nous n'avons pas eu de réponse pour les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence

I.3 LES LIMITES DE LA DEMARCHE

■ Les difficultés d'une enquête importante, qui devra être considérée comme le début d'un processus d'observation pérenne, dans la perspective de compléments d'information

Les limites de la démarche se sont essentiellement situées dans la participation très inégale des associations. A cela, plusieurs explications :

- le niveau d'équipement variable des structures évoqué plus haut, et leur difficulté à extraire des données ainsi que l'insuffisance des rapports d'activités pour répondre à notre demande qui supposait des traitements statistiques plus poussés;
- la fréquence des sollicitations dont font l'objet les associations en matière de statistique, et la difficulté à mobiliser, de manière récurrente et dans la durée, du personnel sur cette tâche.

Taux de réponses inégal selon les départements

		Structures existantes	Réponses reçues	Taux de réponse
	Bouches-du-Rhône	34	15	44%
	Alpes-Maritimes	5	3	60%
	Var	13	1	8%
Localisation des	Vaucluse	8	4	50%
structures	Hautes Alpes	1	0	0%
	Alpes-de-Haute-Provence	2	0	0%
	Total	63	23	37%
	Capacité d'accueil	3039	1214	40%

Source DRASS PACA - FINESS 20/9/20053

■ Une analyse partielle des données à l'échelle des « territoires infra régionaux »

Si le nombre de parcours étudié donne à l'enquête une sérieuse envergure, on ne peut que déplorer le défaut de réponses pour les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, et du Var. C'est un manque certain, qui fait défaut aux projections locales.

Le nombre de réponses est assez important dans les Bouches-du-Rhône et le taux est satisfaisant dans les Alpes-Maritimes et le Vaucluse, alors qu'une seule structure a répondu pour le Var et aucune pour les départements alpins. A cette inégale répartition des réponses à l'échelle de la région, s'ajoute au sein de chaque département une répartition inégale des réponses des structures (ainsi dans le Var et dans les Alpes-Maritimes l'ensemble des secteurs géographiques ne sont pas couverts). Les données sont donc difficilement exploitables à l'échelon infra départemental.

L'apport qualitatif de la Commission Régionale Logement s'est imposé pour étayer nos constats.

³ Nous avons retenu cette source, car il s'agit d'une référence institutionnelle commune pour les acteurs locaux de l'Hébergement. Nous avons pu toutefois constater que certaines données n'étaient pas totalement actualisées.

■ A fortiori, une lecture des résultats non pertinente à l'échelle des « territoires des PLH »

En deçà de l'échelle départementale, l'analyse du système d'action à l'échelle des territoires des PLH s'est avérée impossible. Le rayon du recrutement des publics et de la prospection des logements a remis en question la pertinence de cette analyse. Par exemple, dans les Alpes-Maritimes, le rayonnement d'une structure majeure s'étend à tout le département. Sur Marseille, les structures rayonnent en général plus sur la commune proprement dite que sur l'agglomération. Le recoupement entre les périmètres d'action et d'influence des structures, et l'échelle des territoires de contractualisation s'est donc révélé illusoire.

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE AUPRES DES STRUCTURES **D'HEBERGEMENT**

II.1 LES STRUCTURES

Les structures											
	CAPACI	CAPACITE D'ACCUEIL INNOCUP TAUX OCCUPATION * SEJOUR MOYEN ** L									
	TOTALE	ECLATEE	TECHNIQUE	2002	2003	2004	2002	2003	2004	O/N	ménages
Bouches du Rhône											
CHAUMIERE	173	0	2			90%	260	360	270	1	4
CARAVELLE	114	86	0			100%	270	300	360	1	77
ARMEE DU SALUT	100	0	0			97%			135	1	7
ETAPE	97	0	0			92%			90	0	0
JANE PANNIER	61	0	0	102%	103%	103%	28	23	19	0	0
MAISON D'ACCUEIL	60	60	0	101%	98%	112%	180	190	180	0	25
HPF	43	13	0			100%	165	150	210	0	0
HAS	41	41	0						380	1	84
SPES	29	3	0			100%		122	142	0	0
SOS FEMMES	24	24	0							0	
AFOR Ariane	21	0	0	93%		99%		122		1	2
SARA Victorine	21	0	0			52%			150	1	3
AFOR Marie Bouise	16	0	0		94%	98%		143	129	1	
LE RELAIS	10	10	0	82%	91%	82%	158	208	176	0	0
Total B-d-R	810	237	2	98%	109%	97%	207	199	202	7	202
Alpes Maritimes											
ACTES	137	137	0							1	
ALC externe	101	101	0	90%	90%	90%				1	100
ASSIC	32	32	0	147%	139%	147%	405	493	677	1	16
Total A-M	270	270	0	104%	102%	104%	405	493	677	3	116
Vaucluse											
SOULEOU	30	30	0	94%	93%	93%	198	202	220	1	13
DIAGONALE	20	20	0	116%	114%	121%			267	0	0
SOUSTO	20	0	0	89%	92%	95%				0	0
PASSERELLE	19	11	0			80%		210	145	0	0
SOLIDARITES	15	15	0	115%	103%	95%	627	624	585	1	12
Total Vaucluse	104	76	0	102%	99%	91%	413	345	304	2	25
Var											
FEMINA	30	0	0			100%		107	107	0	0
Total Var	30	0	0			100%		107	107	0	0
Total Echantillon	1214	583	2	107%		98%	283	249	248	12	343
* Taux d'occupation m	oyen : SAF	A Victorine nor	i pris en compt	te dans l	le total (i	ouvertur	e en 20	04)			

NB: Il n'est pas possible d'étudier les évolutions entre 2002, 2003, et 2004 à partir de ce tableau, certaines structures n'ayant répondu que pour certaines années

■ Données de cadrage

- Nombre de réponses : 23
- 1 214 places, dont la moitié (583 soit 48%) en CHRS éclaté
- 12 structures sur 23 ont 30 places et moins : elles représentent 21 % de l'offre globale ; 6 (25 %) ont 20 places et moins, et représentent 8 % de l'offre globale
- 51 % de l'offre est regroupée au sein de 5 structures (La Chaumière, Armée du Salut, L'Etape dans les Bouches-du-Rhône et Actes, ALC Externes dans les Alpes-Maritimes) soit plus de 600 places
- les places non utilisées pour raisons techniques sont quasi inexistantes (2 sur 1214)

La moitié des structures est propriétaire des locaux

la moitié des structures est propriétaire des locaux : elles représentent 46 % des places (dont seulement 10 % sont en CHRS éclaté)

^{**} Séjour moyen : Jane pannier non pris en compte car structure d'hébergement d'urgence

40 % gèrent des places dans des locaux appartenant à des bailleurs sociaux : soit 45 % ⁴ de l'offre (en majorité des CHRS « éclatés »)

■ Un taux d'occupation moyen de 98 % en 2004, des situations assez diverses

La moyenne de 98 % cache cependant des diversités :

- deux structures sont autour de 80 %
- six entre 90 et 95 %
- sept autour de 100 %
- deux structures occupées à 121 et 147 % 5

Il est difficile d'établir une corrélation entre la taille des structures et leur taux d'occupation même si parmi les six plus importantes cinq se situent autour de 90 %. Parmi les structures de taille moins importante, on va trouver des situations très diverses.

On notera la stabilité des taux d'occupation sur les trois dernières années.

■ Les durées moyennes de séjours : des situations très diverses – une augmentation sensible au cours des trois dernières années

La durée de séjour moyenne, constatée en 2004 sur 17 structures, s'établit à 248 jours (8 mois soit plus que les 6 mois canoniques). Mais les situations sont très diverses, avec des extrêmes qui vont de 90 à 585 et même 677.

Quatre structures affichent une baisse de la durée moyenne de séjour importante entre 2003 et 2004 : dans le Vaucluse, Passerelle et Solidarités passent respectivement de 210 à 145 jours et de 624 à 585 jours. Dans les Bouches-du-Rhône, La Chaumière passe de 360 à 270 jours, Le Relais de 208 à 176 jours. Selon les membres de la Commission Régionale Logement, cette diminution est certainement due, dans les Bouches-du-Rhône, à l'amélioration des conditions d'accueil des demandeurs d'asile qui entrent aujourd'hui en CHRS avec des situations administratives plus avancées, et séjournent donc moins longtemps dans la structure. En sens inverse, on soulignera l'allongement spectaculaire des séjours à l'ASSIC (de 493 à 677).

Globalement, sur les 8 structures ayant répondu pour 2002 et 2004, on constate une augmentation de la durée moyenne des séjours au cours des trois années étudiées : elle passe de 283 jours (9 mois) à 335 jours (11 mois), ce qui d'après la Commission Régionale Logement témoigne des tensions accrues sur le marché du logement.

■ Plus de la moitié des structures tient une liste d'attente

On notera que:

- Plus d'une structure sur deux tient une liste d'attente ; les autres on fait le choix de ne pas en tenir
- Pour les structures qui tiennent une liste d'attente :
 - 343 demandes en souffrance sont comptabilisées ;
 - le nombre d'inscrits va de 2 à 100 personnes :
 - le nombre de personnes en attente correspondrait globalement à 50 % des places disponibles (ratio calculé sur les structures ayant déclaré une liste d'attente) ;
- on soulignera que les structures qui accueillent des familles rassemblent 230 des 343 demandes recensées (soit 67 %). Pour ces structures, le nombre de ménages en attente correspondrait à environ 96 % des places disponibles.

⁴ total inférieur à 100 % car réponses incomplètes

⁵ l'ensemble des structures n'a pas répondu

- les personnes isolées rassemblent 113 des 343 demandes, soit 33% ; cela correspondrait à 28 % des places disponibles.

Mais ces indications reflètent plus les choix des structures que la demande elle-même.

Spécificités départementales

- Dans les Alpes-Maritimes la totalité des places de notre panel est située en « CHRS éclaté », alors que dans les Bouches-du-Rhône, leur proportion est seulement de 30%.
- Les taux moyens d'occupation sont très proches ou supérieurs à 100% dans tous les départements, de 97% dans les Bouches-du-Rhône à 104% dans les Alpes-Maritimes.
- Les durées moyennes de séjour augmentent d'un mois dans les Bouches-du-Rhône (de 205 jours à 236 jours, pour les 6 structures où la comparaison est possible).
- Proportionnellement, les listes d'attentes les plus importantes sont le fait de structures des Alpes-Maritimes (87 % de la capacité d'accueil des structures qui tiennent une telle liste) ; dans les Bouches-du-Rhône, les demandes en attente correspondent à 40 % de la capacité d'accueil des structures concernées.
- Dans le Vaucluse, les structures semblent plus nombreuses à avoir fait le choix d'abandonner le principe de la liste d'attente, ce qui peut s'expliquer au vu des moyennes de durées de séjour.

II.2 PROFILS ET SITUATIONS DES MENAGES

Point de méthode : nous tenterons ici de dresser un profil des publics hébergés en 2004 dans les structures enquêtées. On doit cependant considérer que l'ensemble des rubriques n'a pas été renseigné par toutes les structures enquêtées (par exemple, la rubrique sur l'origine des ressources est beaucoup moins bien renseignée que celle sur la composition du ménage). Les totaux varient donc en fonction du nombre de réponses obtenues.

Globalement, les données présentées ici sont cohérentes avec les résultats de l'enquête OSC FNARS « Personnes en Détresse » publiée en 2002 et réalisée sous la direction de Serge Paugam.

II.2.1 LES PUBLICS HEBERGES

■ En 2004, 1 419 ménages ont été hébergés par les structures enquêtées, soit près de 2 000 personnes.

Les 23 structures ayant répondu à l'enquête ont accueilli 1 419 ménages et 1 972 personnes soit 1 565 adultes et 407 enfants. Parmi les adultes, 53 % sont des hommes, 47 % des femmes.

■ Composition des ménages hébergés – En grande majorité, des personnes seules

		Total	En %
	Personne seule	1085	78%
	Couples sans enfants	25	2%
Composition ménage	Couples avec moins de 3 enfants	55	4%
	Couples avec 3 enfants et plus	28	2%
	Familles monoparentales avec moins de 3 enfants	145	10%
	Familles monoparentales avec 3 enfants et plus	47	3%
	Total	1385	100%

On comptabilise:

- 80 % de personnes seules
- 19 % de ménages avec des enfants
- 13 % de familles monoparentales
- 5 % des ménages avec 3 enfants et plus

Parmi les familles avec enfants, la moyenne est de 1,5 enfant.

Nota : pour les données qui suivent, sont pris en compte les renseignements fournis pour la personne référente du ménage.

■ L'âge : un public qui appartient en majorité aux tranches d'âge « adultes », mais une proportion de moins de 25 ans significative :

Sur un panel de 1 419 réponses à cette question :

- les moins de 25 ans représentent plus d'un cinquième du public accueilli,

- une personne sur deux (51 %) a entre 25 et 45 ans,
- les 45/55 ans comptent pour 22 % de la population hébergée,
- les plus de 55 ans : 4 %.

■ L'origine des ressources : des revenus essentiellement issus des transferts sociaux

- Plus de la moitié des personnes hébergées bénéficient des minima sociaux (AAH, RMI, API, Minimum vieillesse).
- 15 % ont des revenus issus d'une activité professionnelle ou d'une formation ; 6% perçoivent des indemnités Assedic.
- Plus d'un quart (27 %) n'a pas de revenu déclaré.

		Total	En %
	Activité professionnelle	142	12%
	CDD temps partiel	29	2%
	CDD temps complet	37	3%
	CDI temps partiel	22	2%
	CDI temps complet	27	2%
Origine des ressources	Contrat aidé	27	2%
Origino des ressources	Formations ou stages rémunérés	41	3%
	Assedic	76	6%
	Minima sociaux (AAH, RMI, API, Minima		
	vieillesse)	627	52%
	Autres revenus (mendicité)	321	27%
	Total	1027	100%

■ Les niveaux de ressources : moins de 500 euros par mois pour 60 % de la population accueillie

Sur un panel de 720 réponses à cette question :

- 75 % déclarent percevoir un revenu inférieur à 650 euros par mois ; celui-ci est de moins de 500 euros pour 59 %
- 17 % perçoivent entre 650 et 1 000 euros
- 7 % se situent au dessus de 1 000 euros par mois

■ La provenance, avant l'entrée en CHRS : la majorité de la population était déjà dans « le circuit » de l'intervention sociale avant son arrivée dans la structure

1 219 réponses ont été obtenues à cette question. Deux provenances dominent :

- l'accueil d'urgence (23 %)
- les autres formes d'hébergement ou d'accueil temporaire (28 % dont 17 % précédemment logées en CHRS)

Parmi les autres origines :

- 17 % étaient hébergés dans l'entourage
- 14 % viennent de la rue
- 9 % d'un centre de détention ou d'un établissement psychiatrique
- 9 % avaient un logement autonome

■ La durée de séjour – Le séjour dure moins de six mois pour 59 % du public

Les 1 349 réponses à cette question montrent que parmi les hébergés :

- près d'un tiers (31 %) reste moins de 2 mois
- 28 % de 2 à 6 mois
- 41 % effectuent des séjours supérieurs à 6 mois; pour 3 % des hébergés, le CHRS apparaît clairement comme un véritable logement palliatif, si l'on en croit leurs durées de séjours, supérieures à 2 ans. Cette fonction de « solution temporaire » qui n'appelle pas d'autre prestation que la fourniture d'un toit concerne également une partie du public présent de 6 mois à 2 ans.

La population hébergée se caractérise donc, et ce n'est pas une surprise, par une grande fragilité économique : de faibles revenus, ceux-ci étant souvent issus des transferts sociaux, voire de sources plus précaires et non officielles. Mais elle se caractérise tout autant par une fragilité sociale, dont une des causes principales est l'isolement. Non seulement près de 8 ménages sur 10 sont constitués d'une personne seule mais l'on compte aussi 13 % de familles monoparentales. Cet isolement semble relever d'au moins trois types de situations :

- → la rupture : l'analyse développée ci-après sur les difficultés rencontrées par les publics hébergés montre l'importance des situations de crises familiales dans les ruptures de parcours. Ces crises semblent concerner des publics jeunes (un quart de moins de 25 ans) et des femmes ayant subi des ruptures parfois violentes (et avec violences). Les situations de rupture peuvent être aussi liées à la perte d'un logement.
- → la « galère » : lorsque la rupture n'est pas suivie de restauration ou de réparation, lorsque les liens sociaux se délitent, c'est la galère qui s'installe : la rue (plus d'une personne sur 10 en vient), l'absence de revenus autres que ceux de la mendicité, des séjours en établissement psychiatrique ou en détention, des durées d'hébergement qui s'allongent ...

→ les situations sociales et socioprofessionnelles qui, malgré des atouts, ne permettent pas d'accéder à un logement

Une partie du public hébergé rencontre des situations qui a priori représenteraient un atout dans un parcours résidentiel :

- une majorité du public appartient aux tranches d'âges actives (73 % de 25 55 ans) ;
- un cinquième des personnes est en situation de travail ou l'a été récemment (contrat en cours, stages, formation, indemnisation Assedic...);
- des revenus plus élevés que ceux des minima sociaux (7 % au-delà de 1 000 euros, 15 % au-delà de 800 euros) ;
- la présence d'une famille ou d'amis qui a pu un temps les héberger.

II.2.2 LES PUBLICS HEBERGES : SPECIFICITES DEPARTEMENTALES

Point de méthode : les données issues des structures de Bouches-du-Rhône représentent 75 % du public hébergé en PACA. Aussi, le poids du département sur la région nous fait préférer des comparaisons inter départementales plutôt qu'une référence à la norme régionale. Nous nous intéressons ici à trois départements : Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes et Vaucluse (pas de réponse dans le 05 et le 04, une seule dans le Var).

■ Les Bouches-du-Rhône (étude sur 1 037 ménages) : une population encore plus isolée, un peu plus âgée, pour une partie de laquelle les séjours en CHRS sont plus courts.

Les personnes accueillies dans les structures des Bouches-du-Rhône sont plus souvent seules : 84 % (68 % dans les Alpes-Maritimes). Les plus de 45 ans sont plus nombreux que dans les autres départements : 30 %. Le public est moins féminin qu'ailleurs (43 %). Concernant la situation professionnelle (source de revenus) la majorité du public vit des minima sociaux (67 %) et la place des revenus professionnels est faible (10 %).

La provenance des publics hébergés se décline comme suit :

- 26 % viennent d'un autre hébergement institutionnel
- 26 % de l'accueil d'urgence
- 19 % de l'entourage
- 11 % de la rue
- 9 % d'un logement autonome
- 10 % de prison ou d'un séjour en hôpital

Les durées de séjours sont un peu plus courtes qu'ailleurs : 37 % sont inférieures à 2 mois, et 20 % des hébergés restent de 6 à 10 mois.

■ Les Alpes-Maritimes (étude sur 272 ménages) : davantage de familles et de personnes ayant un emploi ; une population sensiblement plus jeune ; des séjours plus longs qu'ailleurs dans la région

On trouve dans le département plus de ménages avec enfants : 32 % (16 % dans les Bouches-du-Rhône). 18 % sont des familles monoparentales.

60 % des hébergés ont entre 25 et 45 ans ; les plus de 45 ans sont eux sous-représentés (16 % contre 30 % dans les Bouches-du-Rhône).

Plus d'un quart (26 %) des hébergés a des revenus issus d'une activité professionnelle soit plus deux fois plus que dans les Bouches-du-Rhône par exemple : on a là l'indice d'une difficulté accrue d'accès au logement. Parallèlement, les revenus issus des minima sociaux sont ici sous représentés : 39 % contre 52 % dans les Bouches-du-Rhône.

Concernant la provenance avant l'entrée au CHRS, un tiers des hébergés vient de la rue (11 % dans les Bouches-du-Rhône) : cette proportion renforce l'image d'un département où les difficultés sont accrues. A l'appui de cette image, les séjours de longue durée sont sur représentés (7 % de plus de deux ans contre 3 % en moyenne régionale).

■ Le Vaucluse (étude sur 52 ménages) : plus de familles, une population plus jeune

A l'instar des Alpes-Maritimes, le public est plus familial : 42 % de familles avec enfants dont 30 % de familles monoparentales (18 % dans les Alpes-Maritimes). Le public est plus jeune : 33 % de moins de 25 ans (+ 9 points par rapport aux Alpes-Maritimes), la tranche des 25/45 ans étant sous représentée : 44 % (60 % dans les Alpes-Maritimes).

Concernant la situation professionnelle des personnes hébergées (source de revenus), on constate :

- une représentation médiane des minima sociaux (44 % contre 67 % dans les Bouches-du-Rhône et 39% dans les Alpes-Maritimes) ;
- des revenus issus des ASSEDIC pour 11 % des ménages ;

des revenus issus d'une activité professionnelle pour 13 % (26% dans les Alpes-Maritimes).

L'étude de la provenance avant l'hébergement montre que davantage d'hébergés viennent soit de l'accueil d'urgence (30 %, soit + 4 points par rapport aux Bouches-du-Rhône et + 17 points par rapport aux Alpes-Maritimes) soit d'un autre hébergement institutionnel (33 %, soit + 7 points par rapport aux Bouches-du-Rhône et 14 par rapport aux Alpes-Maritimes).

Les séjours de plus d'un an sont moins fréquents dans le Vaucluse qu'ailleurs (7 % contre 13 % en moyenne) alors que les périodes de 2 à 6 mois et de 6 à 12 mois sont sensiblement sur représentés (respectivement 31 et 33 % contre 28 et 29 %).

II.2.3 LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES PERSONNES HEBERGEES

Point de méthode: l'ensemble des difficultés identifiées s'élève à 640; ce chiffre est inférieur au nombre de ménages accueillis durant l'année 2004 (1 419). L'ensemble des structures n'a donc pas pu renseigner la grille consacrée aux difficultés rencontrées. La différence est d'autant plus importante qu'un ménage peut être confronté à plusieurs problèmes dans la période de son hébergement; l'enquêteur aura donc pu inscrire un même ménage dans plusieurs catégories de problèmes. Le nombre de dossiers pour lesquels ce type d'information a été renseigné est donc inférieur à 640.

■ Deux problématiques principales : la situation face à l'emploi et financière d'une part, les ruptures familiales d'autre part

		Total	En %
	Difficultés liées à l'emploi et faiblesse des revenus	210	32,8%
	Difficultés liées à l'état de santé (dont troubles psy)	97	15,2%
	Conduites addictives	38	5,9%
Différents types de problèmes à l'accès au	Ruptures familiales	200	31,2%
logement	Expulsion, rupture de trajectoire résidentielle, problème durable d'accès au logement	53	8,3%
	Surendettement	6	0,9%
	Problématiques administratives et d'accès aux droits	36	5,6%
	Total	640	100%

Les deux principaux types de problèmes rencontrés par le public des CHRS sont : les difficultés liées à l'emploi et à la faiblesse des revenus, et les ruptures familiales, qui représentent respectivement 210 et 200 dossiers concernés ou près de 33% et plus de 31% des problèmes identifiés (sur 640 réponses, une même personne pouvant être concernée par plusieurs difficultés). Si l'on rajoute l'état de santé (97 dossiers soit 15 % des difficultés repérées), ces trois occurrences représentent environ 79 % des réponses.

Les **problèmes directement liés au logement** (expulsion, mal logement, problème d'accès au logement...) représentent 8 % des difficultés identifiées ; ces difficultés sont quasi exclusivement liées à une situation financière durablement précaire. Cela veut dire que pour moins d'une personne sur dix, la problématique est seulement liée à la situation résidentielle. La demande de ces ménages est en principe une demande de logement plus que d'hébergement.

Pour la grande majorité, c'est un ensemble de difficultés, souvent liées entre elles, qui vont caractériser les parcours des personnes.

Les autres difficultés repérées sont :

- les conduites addictives (5,9 % soit 38 dossiers)
- les problèmes administratifs et d'accès aux droits (5,6 % soit 36 dossiers)
- le surendettement (moins de 1 % soit 6 dossiers)

■ Des difficultés d'ordre économique renforcées par une fragilisation sociale des personnes

On soulignera la situation économique fragile de la majorité des ménages, déjà mise en évidence par l'analyse des profils : 15 % ont des revenus issus d'une activité professionnelle ou de formation (mais 2% seulement ont un CDI à temps complet), 79 % tirent leurs revenus des transferts sociaux, ou de ressources non officielles comme la mendicité. Rien d'étonnant à ce que la difficulté pour se loger qui est le plus souvent citée soit d'ordre économique (34%, en incluant l'emploi et la faiblesse des revenus, et le surendettement).

On peut raisonnablement estimer qu'une partie importante du public ne serait pas en difficulté pour habiter un logement autonome dans une autre conjoncture du marché du logement : ces ménages sont en CHRS simplement parce que leur candidature n'est pas financièrement recevable, vu les niveaux de salaire, d'indemnités, de ressources auxquels ils se trouvent et les niveaux de loyers exigés actuellement ; la demande d'hébergement est dans ce cas une demande palliative de logement. La crise du logement constatée dans de nombreuses agglomérations les maintient en CHRS, quelle que soit la qualité du travail social proposé et des évolutions personnelles réalisées.

L'étude montre aussi que souvent, un ensemble d'autres facteurs vient fragiliser socialement les ménages hébergés et accentuer leurs difficultés face au logement.

Au premier rang de ces facteurs, on trouve **les ruptures familiales**. Cette catégorie représente 31 % des difficultés repérées. Elle regroupe principalement les cas de divorces ou de ruptures d'unions de fait, ainsi que les conflits entre parents et enfants. Ces ruptures sont doublement traumatisantes. Elles peuvent avoir un caractère soudain : les personnes se trouvent subitement exclues de leur logement. D'autre part, elles sont souvent catalysées par un comportement violent de la part du conjoint (ou concubin), des parents ou d'autres membres de la famille. Dans certains cas, elles appellent un long travail de réinsertion, dans d'autres un retour plus rapide dans son foyer, auquel cas la famille qui se trouvait être la provenance avant l'entrée en CHRS se trouve également être la destination à la sortie. Nous le verrons, près de 18 % des sorties d'hébergement se font vers l'entourage ; toutes cependant ne sont pas à mettre sur le compte d'une réconciliation⁶.

Autre source de fragilisation, **l'état de santé** : ce problème représente environ 15 % de l'ensemble des difficultés recensées. Cette catégorie de problèmes regroupe principalement les maladies chroniques (ex. VIH), mais aussi les pathologies psychologiques voire psychiatriques (cf. part de l'occurrence « hôpital psychiatrique » dans l'analyse de la provenance des ménages). L'analyse des dossiers montre que les pathologies psychologiques telles que la dépression, sont souvent associées à d'autres problèmes tels que la rupture familiale ou, dans une moindre mesure, l'exclusion du marché de l'emploi.

En lien avec la problématique santé, il faut noter que les conduites addictives (alcoolisme et surconsommation de médicaments et de drogues) représentent près de 6 % des difficultés recensées.

.

⁶ cf. ci-après Chapitre III.4 sur les Parcours

Les **problèmes administratifs ou liés à l'accès aux droits** concernent 36 dossiers et représentent 5,63 % des difficultés identifiées. Il s'agit principalement des ménages en attente de régularisation de leur situation sur le territoire national et les personnes dont les dossiers d'attribution des minima sociaux (ex. RMI, AAH) n'ont pas été déposés, alors qu'elles sont éligibles. Le surendettement ne représente que 0,94 % des difficultés identifiées.

II.2.4 LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES PERSONNES HEBERGEES : SPECIFICITES DEPARTEMENTALES

On constate dans les **Alpes-Maritimes** une sur représentation des difficultés économiques (44 % des ménages contre 34 % en moyenne dans la région); celle-ci peut sembler paradoxale dans le département qui compte le plus grand nombre de revenus issus d'une activité professionnelle chez les hébergés. La mention particulière de cette difficulté exprime des écarts plus grands qu'ailleurs entre les revenus et les niveaux de loyers.

II.3 LES PARCOURS

II.3.1 LES DESTINATIONS DES MENAGES

Point de méthode: 1 136 sorties d'hébergement ont été identifiées pour l'année 2004 au sein des structures. L'ensemble des structures enquêtées a répondu de manière assez complète à ces rubriques. Il faut noter que près d'un tiers (32 %) des destinations des sortants d'hébergement n'est pas connu des structures (il peut s'agir des ménages sortis de la structure sans donner de nouvelles, les ménages repartis dans leur pays d'origine, les ménages dont la destination n'a pas été renseignée dans leur dossier etc.) Dans les analyses qui suivent nous calculons les pourcentages sur la totalité des ménages sortis, y compris ceux dont la destination n'est pas connue.

	DESTINATIONS	Nombre de ménages sortis en 2004	En % des sous totaux	En % du total général
	Autre CHRS	85	27.3%	7.5%
Autre	En résidence sociale	15	4.8%	1.3%
hébergement	En foyer (de type FJT)	9	2.9%	0.8%
nobol goment	Dans l'entourage	202	65.0%	17.8%
	Total	311	100.00%	27.4%
	Droit commun	117	85.4%	10.3%
Logement dans le parc	Locataire d'un bailleur associatif En sous location avec une	0	0.0%	0.0%
privé	association	13	9.5%	1.1%
,	Dans le cadre d'un bail glissant	7	5.1%	0.6%
	Total	137	100.00%	12.1%
	Droit commun	134	76.6%	11.8%
Logement dans le parc	En sous location avec une association	5	2.9%	0.4%
public	Dans le cadre d'un bail glissant	36	20.5%	3.2%
	Total	175	100.00%	15.4%
	Hôtels	35	45.4%	3.2%
Autres	Meublés	22	28.6%	1.9%
logements	Camping, mobil home	2	2.6%	0.3%
.ogooo	Autres	18	23.4%	1.6%
	Total	77	100.00%	6.8%
	Hospitalisation	48	11.0%	4.4%
Autres	Sans solution, la rue	26	6.0%	2.4%
, (41, 66	Destination inconnue	362	83.0%	32.0%
	Total	436	100.00%	38.38%
Total	des sorties d'hébergement	1136		100.0%

■ La destination après l'hébergement est inconnue pour près de 32 % des ménages

Nous avons pris le parti de conserver cette issue comme une catégorie de réponse en soi. Elle nous semble refléter la difficulté des structures à assurer dans la durée et la continuité certains accompagnements particulièrement lourds, dont la perspective se situe rarement ailleurs que dans « un retour vers l'errance » (sans domicile fixe, personnes toxicomanes, prostituées, personnes en situation irrégulière, personnes prostituées...). Cette catégorie reflète la volatilité d'un public fortement précarisé, pour lequel l'hébergement vient en réponse indiscutable à des besoins vitaux (se protéger, se ressourcer, se mettre à l'abri, se soigner), et peut le moment venu jouer sa fonction plus projective d'insertion. Ecarter ces ménages de l'analyse serait revenu à nier le travail d'accompagnement effectivement réalisé, même si le relogement n'en est pas l'aboutissement. On s'autorisera tout de même à considérer que sur ces réponses, une partie concerne des personnes qui auront trouvé par leurs propres moyens des solutions jugées plus viables que l'hébergement sans le signaler (retour au domicile, retour près des parents par exemple).

■ Un turn-over annuel de 80 %, des parcours de sortie diversifiés

Sachant que les structures enquêtées ont accueilli en 2004, 1 419 ménages et que 1 136 en sont sortis, on a un taux de rotation moyen de 80 %. Il ne s'agit pas bien sûr des mêmes ménages, sachant qu'une partie des « sortants en 2004 » est rentrée durant l'année 2003. Cependant ce chiffre corrobore, l'analyse des durées moyennes de séjour (cf. ci-dessus I.3.1) qui sont à 87 % inférieure à 1 an. Cependant, ainsi que le montrent les analyses ci-après, ce fort turn-over ne se traduit pas dans tous les cas par l'accès à un logement même si celui-ci reste important. En effet, les sorties d'hébergement se font par ordre d'importance :

- vers le parc public ou privé : 27 %

- dans l'entourage : 17 %

- vers d'autres formes d'hébergement institutionnel : 9 %

- vers des formes de logement précaire : 6,8 %

- en hospitalisation : 4,2 % ⁷

■ Près de trois ménages sur dix accèdent à un logement du parc public ou privé à la sortie d'hébergement

En cumulant le relogement dans le parc public et privé, l'accès au logement autonome est la première des destinations connues des ménages sortis en 2004 : 27,5 % des 1 136 ménages. Parmi eux, 80 % accèdent à ce logement avec un bail de droit commun.

Nous pouvons également observer que les ménages sont plus souvent logés dans le parc public que privé. Parmi les 312 ménages relogés dans un logement autonome :

- 56 % sont logés dans le parc public
- 44 % sont logés dans le parc privé

Quelques enseignements sont à tirer de ces données :

 le logement social semble s'inscrire comme une solution privilégiée à l'issue du séjour; la réponse des bailleurs publics est majoritaire dans les solutions apportées (même si, on le verra plus loin, l'offre de logement social mériterait de s'accroître pour les sortants de CHRS)⁸;

⁷ Total < 100 % car rappelons le 32 % de destinations sont inconnues

⁸ Cf. Chapitre sur les estimations des besoins en logement des sortants de CHRS.

- la réticence des bailleurs privés à l'égard des personnes en difficulté est à relativiser (c'est certainement un effet majeur de l'intermédiation : cf. ci-après) ;
- enfin, on peut noter que le recours aux baux glissants et aux sous-locations ne joue que marginalement dans l'accès à un logement à l'issue d'un séjour en CHRS (5,3 %). Le bail glissant est plus souvent mobilisé par les bailleurs publics.

■ La filière d'accès au logement la plus efficace : l'intermédiation CHRS/bailleur

Pour 219 ménages qui accèdent à un logement autonome (70 % des ménages bénéficiant de ce type de sortie), la filière d'accès a été renseignée par les structures. Pour les 30 % restants nous n'avons pas d'information.

Ils bénéficient pour le plus grand nombre d'une intermédiation entre CHRS et bailleurs. Celle-ci a permis à 71% des 219 ménages dont la filière d'accès au logement autonome est renseignée d'obtenir un logement; les structures ont donc en majorité développé un service aux ménages afin de les accompagner dans leur parcours logement. Pour 8 % des ménages ayant bénéficié d'une intermédiation CHRS/bailleur, celle-ci a été possible dans le cadre d'une mutualisation de moyens avec d'autres associations.

		Nombre de ménages sortis en 2004 vers un logement autonome	En %
	Mairie	3	1.37%
	Contingent préfecture	11	5.02%
	1%	3	1.37%
Filière	Agence immobilière	17	7.76%
d'accès au	Avec intermédiation / bailleur	157	71,1%
logement	AIVS	4	1.83%
	Relations, famille, amis	24	10.96%
	Total	219	100.00%

Les relations personnelles assurent le relogement de 11 % des ménages.

La mobilisation des logements contingentés (Préfecture surtout, puis mairie et 1 %) représente 7,8 % des relogements soit un chiffre exactement équivalent à celui des relogements via des agences immobilières, alors que les AIVS (qui n'existent pas partout dans la région) n'ont constitué un moyen d'accès au logement que pour 1,8 % des ménages.

■ La sortie vers un autre hébergement est aussi fréquente que le logement autonome ; le recours (ou le retour...) à la famille et aux amis domine

La destination vers d'autres formes d'hébergement représente 27,4 % des sorties en 2004. Parmi cette population, les deux tiers des ménages partent dans l'entourage (18 % du total) et un tiers (9,6 % du total) se dirige vers d'autres structures d'hébergement.

On trouve donc presque autant de ménages qui, à la sortie de l'hébergement s'orientent vers un logement autonome que de ménages à nouveau hébergés, mais l'hébergement institutionnel est deux fois moins important que l'hébergement par l'entourage.

On peut faire l'hypothèse que certains départs vers « l'entourage » ne sont pas à compter parmi des solutions d'hébergement, mais plutôt comme des retours au domicile de personnes arrivées au CHRS en situation de rupture familiale. Dans ce cas, au-delà de l'accueil d'une détresse qui pourrait relever de l'accident de parcours, le service offert par le CHRS remplit une fonction importante d'accompagnement de ménages confrontés à des crises durables. Les allées et venues sont parfois récurrentes, le CHRS constituant alors « un souffle » à la fois pour la personne et son entourage, aux prises avec des difficultés cycliques.

■ Les formes de logements précaires constituent une destination plus rare

La destination « autres logements » est celle qui comptabilise le moins de ménages. Parmi les 1 136 ménages sortis en 2004, 6,8 % se sont dirigés vers des logements précaires. Les hôtels constituent la solution de sortie pour un peu moins de la moitié de ces ménages, les meublés pour moins d'un tiers et le camping pour une très faible minorité.

On notera que un quart de ces ménages (soit 1,6 % du total des sorties) s'oriente vers d'autres formes de logement comme les squats par exemple.

Sans pouvoir proposer d'estimation, on peut faire l'hypothèse que pourraient émarger dans cette catégorie certaines personnes dont la destination est signalée comme « inconnue » (32 % du total).

II.3.2 LES DESTINATIONS DES MENAGES : SPECIFICITES DEPARTEMENTALES

Point de méthode: parmi les 1 136 ménages sortis d'hébergement en 2004 composant notre échantillon, 858 étaient hébergés dans les Bouches-du-Rhône, 124 dans les Alpes-Maritimes, 76 dans le Vaucluse et 78 dans le Var. Nous pouvons d'ores et déjà constater que c'est dans le département des Bouches-du-Rhône que l'on trouve le taux le plus important de ménages dont la destination est inconnue (37,65 %). Ce qui n'est pas le cas des autres départements puisque le taux de destination inconnue est de 14,47 % dans le Vaucluse et 10,48 % dans les Alpes-Maritimes.

■ De fortes différences quant à l'accès au logement autonome

- La proportion des ménages sortis d'hébergement en 2004 dans les Bouches-du-Rhône vers un logement autonome est légèrement plus faible que dans les autres départements. Cette destination concerne 22 % des sorties. On y compte cependant, en valeur absolue, 188 relogements à partir des CHRS. La demande massive en souffrance dans les diverses filières d'accès au logement (Cf. évaluation du PDALP des Bouches-du-Rhône), la concurrence des nombreuses structures qui sollicitent les bailleurs publics et privés (même si cette concurrence n'est pas « calculée » ou hostile, elle existe de fait bel et bien...), les tensions locales des marchés du logement, et la très grande précarité du public, accentuent la difficulté d'une meilleure couverture des besoins.
- Dans les Alpes-Maritimes le logement autonome est la première destination des ménages sortis d'hébergement. Elle concerne 67 % des sorties. Ce résultat spectaculaire peut paraître paradoxal compte tenu des tensions extrêmes du marché du logement. Une explication possible est que les structures maintiennent les ménages en hébergement jusqu'à ce qu'ils puissent effectivement accéder à un logement. D'autre part, ce résultat peut être lié aux partenariats noués entre associations et bailleurs, et aux collaborations favorisées par le PDALPD entre les CHRS et les associations chargées de prospection. Les données sont peut

être sur évaluées par la présence dans notre panel d'associations en mesure de proposer au public des services complémentaires (CHRS, Contrats RMI, Asell...), et particulièrement bien intégrées dans les réseaux locaux (Cf. Etude Que sont-ils devenus ?). On notera que l'accès au logement public est fortement majoritaire dans ce département, où les loyers du parc privé sont très élevés.

 Dans le Vaucluse, les ménages relogés dans un logement autonome représentent 37 % des sortants. Contrairement aux autres départements, ils sont plus nombreux dans le parc privé (21 % du total des sorties, soit près de 60 % des sorties vers un logement) que dans le parc public (16 %).

■ Les sorties vers d'autres formes d'hébergement : la seconde destination des ménages du Vaucluse et des Alpes-Maritimes, mais des tendances inverses quant au type d'hébergement

La seconde destination des ménages du Vaucluse et des Alpes-Maritimes est l'hébergement institutionnel ou l'entourage.

Dans le Vaucluse, ils sont plus nombreux qu'ailleurs à se diriger vers un autre hébergement (32 %) et 16 % des ménages s'orientent vers un hébergement institutionnel (pour 9,6 % dans la région); notre effectif est toutefois trop faible pour affirmer qu'il s'agit d'une tendance réelle (13 ménages concernés).

Dans les Alpes-Maritimes, ils sont beaucoup moins nombreux à recourir à un nouvel hébergement après le CHRS (13,8 %); 9,6 % (12 ménages) sont hébergés dans l'entourage (contre 17,8 % dans la région), mais notre panel est insuffisant pour en tirer des conclusions à l'échelle du département.

II.3.3 LA DESTINATION DES MENAGES SELON QU'ILS BENEFICIENT OU NON D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Point de méthode: pour 627 ménages (sur 1 136 sortants), les structures ont pu préciser si un accompagnement avait été mis en œuvre ou non, et dans l'affirmative, préciser le type d'accompagnement (dans le cadre de la mission du CHRS, accompagnement social). Cela permet de mesurer l'influence de l'accompagnement sur le parcours des ménages.

Quelques précisions sur les termes employés :

Pour une bonne compréhension des mécanismes décrits ici, il apparaît nécessaire de préciser ce que nous entendons par les notions : « pas d'accompagnement », « accompagnement ou suivi soutenu dans le cadre des missions classiques du CHRS », « mesure spécifique ».

Au cours de leur séjour, les résidents ont généralement bénéficié d'un accompagnement s'inscrivant dans le cadre du contrat de séjour. Mais c'est au type d'accompagnement développé pendant la préparation et au moment de la sortie que notre étude s'intéresse.

<u>Les mesures spécifiques</u> sont les dispositions prises, au-delà de la mission d'insertion que remplit le CHRS, pour que la personne bénéficie d'un accompagnement individualisé relevant d'un dispositif public. Il peut s'agir notamment d'une mesure ASELL, d'une mesure ASI, d'une mesure de tutelle, d'un contrat d'insertion RMI donnant lieu par exemple à un projet logement.

<u>Le suivi soutenu dans le cadre des missions classiques du CHRS</u> renvoie à une mobilisation particulière dont la situation aurait fait l'objet au sein de la structure, au moment de la préparation et de la sortie de la personne, sans qu'une mesure autre soit prise. Cette mobilisation aura pu être suscitée par celle de la personne elle-même, par le partenariat, par la spécificité de la situation (présence d'enfants par exemple...); pour certaines structures, elle se sera inscrite dans une fonction habituelle de type service de suite, ou fonction de veille...

<u>L'absence d'accompagnement</u> renvoie à des situations ou le suivi mis en œuvre pendant le séjour n'a pas donné lieu à mobilisation spécifique en fin de séjour, il ne s'est pas accentué, et il ne s'est pas poursuivi après la sortie. Dans ce type de situation, l'accompagnement a pu être rendu impossible par la faible mobilisation des personnes ou leur volonté de s'éloigner de la structure ; la collaboration et la recherche de solution a pu s'avérer difficile face à des problèmes complexes (troubles psychiatriques graves par exemple...) ; si elles assurent une préparation à la sortie, certaines structures ne vont pas jusqu'à une veille...

				Туре с	l'accompa	gnement	mise en œ	euvre	
	Nombre de ménages sortis en 2004	Dossiers renseignés / destinat° et accompt	Pas d'accomptau-delà du séjour	En % dans la destination	Suivi soutenu par CHRS à la sortie	En % dans la destination	Avec suivi spécifique (ASLL, etc.)	En % dans la destination	Total des %
Total des									
sorties	1007	627	373	59,5%	215	34,3%	39	6,2%	100,0%

Le total de 1136 ménages sortis en 2004 est ici ramené à 1007 ; ce sont ceux pour lesquels toutes les rubriques qui seront évoquées dans les paragraphes suivants étaient renseignées.

6 sorties sur 10 se font sans accompagnement particulier: ce taux élevé peut s'expliquer par l'autonomie des ménages sortants, éventuellement trouvée ou retrouvée lors du séjour en CHRS; il peut aussi tenir à des tensions entre le ménage et l'équipe du CHRS, au manque de personnel, à des situations de crise (voir le nombre de destinations inconnues).

4 sorties sur 10 donnent lieu à un travail renforcé avec le ménage : 1 sur 3 s'accompagne d'une mobilisation particulière dans le cadre des missions classiques du CHRS et pour 6%, une mesure spécifique est mise en place.

Tableau 1 – De quel accompagnement les ménages ont-ils bénéficié ? Etude à partir de leur destination connue à la sortie du CHRS.

(Lire : 48 % des personnes s'étant dirigées vers un autre hébergement n'ont pas bénéficié d'un suivi soutenu à leur sortie) Le total de 1136 ménages sortis en 2004 est ici ramené à 1007 ; ce sont ceux pour lesquels toutes les rubriques étaient renseignées.

				Туре	l'accompa	gnement	mise en œ	euvre	
DESTINATIONS	Nombre de ménages sortis en 2004	Dossiers renseignés l destinat ^e et accompt	Pas d'accomptau-delà du séjour	En % dans la destination	Suivi soutenu par CHRS à la sortie	En % dans la destination	Avec suivi spécifique (ASLL, etc.)	En % dans la destination	Total des %
Autre hébergerment	256	185	90	48,6%	94	50,8%	1	0,5%	100,0%
Logement parc	127	67	15	22,4%	40	59,7%	12	17,9%	100,0%
Logement parc	141	75	35	46,7%	19	25,3%	21	28,0%	100,0%
Autres logements	82	39	18	46,2%	16	41,0%	5	12,8%	100,0%
Autres destinations	78	47	16	34,0%	31	66,0%	0	0,0%	100,0%
Destination inconnue	323	214	199	93,0%	15	7,0%	0	0,0%	100,0%
Total des sorties	1007	627	373	59,5%	215	34,3%	39	6,2%	100,0%

- Aucun des ménages qui se sont dirigés vers un autre hébergement n'a bénéficié de mesures spécifiques d'accompagnement au moment de leur sortie; pour la moitié d'entre eux, un suivi soutenu du CHRS a toutefois été mis en œuvre à ce moment là.
- Les ménages ayant accédé à un logement dans le parc privé ont pour la plupart bénéficié d'un suivi soutenu de la part du CHRS à leur sortie (59,7 %) ou d'un accompagnement spécifique (17,9 %); elles représentent 78 % du public s'étant dirigé vers cette destination. Pour 22 %, ce passage s'est effectué sans intervention du CHRS.
- Les ménages ayant accédé à un logement dans le parc public sont moins nombreux à avoir bénéficié de ces soutiens (53,3 %), mais ils sont plus nombreux pour lesquels une mesure spécifique a été mise en œuvre : 25,3 % ont été suivis dans le cadre des missions classiques du CHRS à leur sortie, 28 % ont bénéficié d'une mesure spécifique.
- Les autres destinations (comme l'hospitalisation...) ont très majoritairement donné lieu à un suivi soutenu, mais sans mesure spécifique. Un tiers des ménages ayant connu cette issue n'a pas été accompagné.
- 93 % des personnes dont la destination a été inconnue n'ont pas bénéficié de soutien soutenu ou spécifique à leur sortie.
- Un petit nombre de ménages, 50 sur les 627 sorties renseignées, accède au logement autonome par eux-mêmes, sans accompagnement au-delà du séjour (8% des sortants et 13% des sortants sans accompagnement)

Tableau 2 – Quelle a été la destination des ménages, selon qu'ils ont ou non bénéficié d'un accompagnement ? Résultats globaux

(Lire : 24 % des personnes qui n'ont pas bénéficié d'un suivi soutenu se sont dirigées vers un autre hébergement.)

				Туре	d'accomp	agnement	mise en c	euvre	
DESTINATIONS	Nombre de ménages sortis en 2004	Dossiers renseignés ł destinat° etaccompt	En % sur les dossiers renseignés	Pas d'accomptau-delà du séjour	En % dans le type d'accpt	Suivi soutenu par CHRS à la sortie	En % dans le type d'accpt	Avec suivi spécifique (ASLL, etc.)	En % dans le type d'accpt
Autre hébergerment	256	185	29,5%	90	24,1%	94	43,7%	1	2, 6%
Logement parc	127	67	10,7%	15	4,0%	40	18,6%	12	30,8%
Logement parc	141	75	12,0%	35	9,4%	19	8,8%	21	53,8%
Autres logements	82	39	6,2%	18	4,8%	16	7,4%	5	12,8%
Autres destinations	78	47	7, 5 %	16	4,3%	31	14,4%	0	0,0%
Destination inconnue	323	214	34,1%	199	53,4%	15	7,0%	0	0,0%
Total des sorties	1007	627	100,0%	373	100,0%	215	100,0%	39	100,0%

Tableau 3 – Déclinaison du détail de la destination des ménages, selon qu'ils ont ou non bénéficié d'un accompagnement ?

(Lire : 24 % des personnes qui n'ont pas bénéficié d'un suivi soutenu se sont dirigées vers un autre hébergement)

				Type d'accompagnement mise en œuvre						
DESTI	INATIONS	Nombre de ménages sortis en 2004	Dossiers renseignés∤destinat° etaccompt	En % sur les dossiers renseignés	Pas d'accomptau-delà du séjour	En % dans le type d'accpt	Suivi soutenu par CHRS à la sortie	En % dans le type d'accpt	Avec suivi spécifique (ASLL, etc.)	En % dans le type d'accpt
	Autre CHRS	54	36	6%	16	4,3%	19	8,8%	1	2,6%
	En résidence	13	8	1%	6	1,6%	2	0,9%	0	0,0%
_	En foyer (de type	8	6	1%	3	0,8%	3	1,4%	0	0,0%
Autre	Dans l'entourage	181	135	22%	65	17,4%	70	32,6%	0	0,0%
hébergement	Total	256 111	185 57	30% 9%	90 15	24,1%	94 39	43,7%	1 3	2,6%
	Droit commun Locataire d'un bailleur associatif avec une	0	0	0%	0	4,0% 0,0%	0	18,1% 0,0%	0	7,7% 0,0%
	association	11	5	1%	0	0,0%	1	0,5%	4	10,3%
Logement dans le parc privé	Dans le cadre d'un bail glissant Total	5 127	5 67	1% 11%	0 15	0,0% 4,0%	0 40	0,0% 18,6%	5 12	12,8% 30,8%
prive	Droit commun	112	61	10%	35	9,4%	6	2,8%	20	51,3%
	avec une association	0	0	0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Logement	Dans le cadre d'un		_ ,		_		4.0			2.00/
dans le parc	bail glissant	29	14 75	2%	0 25	0,0%	13	6,1%	1	2,6%
public	Total	141 25	75 8	12% 1%	35 2		19 6		21 0	53,9%
	Hotels Meublés	18	16	3%	2	0,5% 0,5%	9	2,8% 4,2%	5	0,0% 12,8%
	Camping, mobil	2	1	0%	0	0,0%	1	0,5%	0	0,0%
Autres	Autres	37	14	2%	14	3,8%	<u>_</u>	0,0%	0	0,0%
logements	Total	82	39	6%	18	4,8%	16	7,4%	5	12,8%
3-3-1-1	Hospitalisation	45	27	4%	4	1,1%	23	10,7%	Ö	0,0%
	Sans solution	33	20	3%	12	3,2%	8	3,7%	ō	0,0%
	Destination					1			-	,- · ·
	inconnue	323	214	34%		53,4%	15		0	0,0%
Autres	Total	401	261	42%		57,6%	46		0	0,0%
Total des sorti	es d'hébergement	1007	627	100%	373	100,0%	215	100,0%	39	100,0%

■ De fortes différences quant à la proportion de sorties vers un autre hébergement selon le type d'accompagnement; mais des résultats à interpréter avec prudence compte tenu de l'absence de données sur les « retours » en famille après une rupture

Parmi les personnes n'ayant pas bénéficié d'accompagnement, 24 % se sont dirigées vers un autre hébergement, majoritairement proposé par l'entourage (17,4 %). Pour les personnes qui ont bénéficié d'un suivi soutenu du CHRS au moment de la sortie, l'hébergement a représenté une issue plus fréquente : 43,7 % des cas. C'est là encore l'entourage qui a très largement accueilli ce public (32,6 %). Sans avoir les moyens d'être plus précis, on peut estimer qu'une partie de ces personnes vivent en fait un retour vers les leurs, après une période de rupture. La notion d'hébergement n'est donc pas appropriée dans leur cas. On sait que la moitié des personnes qui vivent ce type de rupture a recours à l'hébergement familial à sa sortie. Nous n'avons pu évaluer la proportion de ce type de « retours ».

■ Un fort taux de destinations inconnues, et un faible taux de relogement, en particulier dans le parc privé, pour ceux qui n'ont pas bénéficié de soutien à leur sortie

Les personnes qui n'ont pas bénéficié d'un accompagnement soutenu se sont très majoritairement, in fine, dirigées vers des destinations inconnues du CHRS. Elles représentent 53 % des sorties sans accompagnement. L'accès au logement a toutefois été possible pour plus de 13 % d'entre eux, en grande majorité dans le parc public (9,4 %); on doit noter que l'autonomie de ces personnes est probablement à l'origine de l'absence d'accompagnement.

■ Un accès au logement autonome important pour les personnes qui bénéficient d'un suivi soutenu du CHRS, très important pour celles qui font l'objet d'une mesure spécifique

Alors que 13,4 % seulement des personnes n'ayant pas bénéficié d'accompagnement accèdent au logement public ou privé, 27,4 % de celles ayant eu le soutien appuyé de la structure à leur sortie sortent dans un logement autonome. Ces dernières se sont beaucoup plus largement logées dans le parc privé (18,6 %) que public (8,8%); cette donnée est cohérente avec celles sur l'intermédiation avec les propriétaires. Sur les personnes ayant bénéficié de ce suivi, relogées dans le parc public, le bail glissant est intervenu pour la plupart des candidats. Mais les effectifs sont ici trop réduits pour en déduire une tendance globale (13 ménages).

Le taux d'accès au logement autonome est massif pour les personnes qui bénéficient d'une mesure spécifique : 84 %, plutôt dans le parc public (54 %) mais également dans le parc privé (30,8 %) ; rappelons qu'il ne s'agit pas seulement de l'ASLL, mais aussi de ASI, tutelle, contrat RMI...

Globalement, il apparaît donc à l'analyse de ces trois tableaux qu'il y a un lien étroit entre les mesures mises en œuvre, et le type, plus ou moins positif, de sortie du CHRS. Même si un petit nombre de ménages sort dans un logement autonome sans aucun accompagnement, la mobilisation renforcée de l'équipe du CHRS et la possibilité d'accompagner par une mesure spécifique le ménage sortant augmentent les probabilités de retour dans l'entourage ou d'accès au logement.

II.3.4 LA DESTINATION DES MENAGES BENEFICIANT D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : SPECIFICITES DEPARTEMENTALES

Point de méthode : le tableau ci-dessous précise les effectifs sur lesquels nous travaillons. Le très faible panel des Alpes-Maritimes ne permet pas de mener des analyses sur ce département.

	Bouches-du- Rhône	Alpes Maritimes	Vaucluse	Var
Nombre total de ménages sortis en 2004	858	124	76	78
pour lesquels les informations sont complètes en matière	474	30	58	65

- Dans les Bouches-du-Rhône, les ménages sortant d'hébergement sans accompagnement sont plus nombreux que dans les autres départements (73 % contre 59,5 % en moyenne régionale). Les ménages bénéficiant d'un dispositif spécifique représentent 4,37 % (6,2 % dans la région).
- Dans le Vaucluse, nous pouvons noter que les ménages sortis d'hébergement en 2004 et pour lesquels le type d'accompagnement est connu sont :
 - o 61,4 % à être sortis sans accompagnement, (proche de la moyenne régionale)
 - o 22,8 % avec un accompagnement dans le cadre de la mission CHRS,
 - o 15,7 % avec un accompagnement spécifique

soit un sous représentation de l'accompagnement dans le cadre de la mission CHRS au profit de l'accompagnement spécifique.

- Dans le Vaucluse, près de la moitié des ménages sortis d'hébergement en 2004 sans accompagnement se trouvent à nouveau hébergés (46,5 % contre 24 % dans la région). Enfin, les ménages sortis d'hébergement en 2004 sans accompagnement vers un logement autonome ne représentent que 7 %, soit deux fois moins que dans la région. Ainsi, la difficulté d'accès à un logement en sortant de CHRS sans accompagnement apparaît-elle accrue dans le Vaucluse.

II.3.5 LA DESTINATION DES MENAGES SORTIS D'HEBERGEMENT EN FONCTION DE LEURS DIFFICULTES

Point de méthode: les difficultés rencontrées ne sont pas renseignées pour l'ensemble des ménages sortis d'hébergement en 2004 (1 136). Le nombre de difficultés recensées s'élève au total à 640 mais le détail des destinations n'a pu être porté que sur une partie des publics pour lesquels elles ont été inventoriées. Ainsi, l'analyse croisée des sorties et des difficultés rencontrées porte sur 440 dossiers. En outre, elle ne prend en compte que les destinations qui sont apparues numériquement significatives. Grâce aux tableaux synoptiques ci-après, il s'agit de repérer les difficultés dominantes des ménages (identifiées à leur arrivée) selon leur sortie de CHRS.

L'analyse départementale a été impossible pour ces données, l'effectif et le nombre de croisements rendant les panels peu significatifs.

- Condant To	s parieis peu sigiili																
				Pro	bléma	atiques	domi	inante	s dan:	s la sit	uation	desi	ménag	jes			
LA DESTINATION DES MENAGES ET LES DIFFICULTES QU'ILS RENCONTRENT. Tableau 1 - Pourcentages calculés pour chaque destination sur le total général des difficultés énoncées (440).		Total problématiques dominantes par destination	Difficultés liées à l'emploi et faiblesse des reverus		Difficultés liées à l'état de santé (dont troubles psy)		Conduites addictives		Ruptures familiales		Rupture résidentielle (expulsion, mal logement)		Surendett		Pblèmes administ. & accès aux droits		Totaux %
				%		%		%		%		%		8		%	
i i	Autre CHRS	98	31	7	22	5	2	0,5	27	6,1	11	2,5	1	0,2	4	0,9	22
Autre hébergement	En résidence sociale	11	1	0,2	1	0,2	1	0,2	5	1,1	3	0,7	0	0	0	0	2,5
re héb	En foyer (de type FJT)	16	4	0,9	4	0,9	1	0,2	6	1,4	1	0,2	0	0	0	0	3,6
l §	En hôtel	5	1	0,2	0	0	0	0	0	0	2	0,5	0	0	2	0,5	1,1
_ ~	Dans l'entourage	136	45	10	29	6,6	1	0,2	31	- 7	27	6,1	0	0	3	0,7	31
	Sous Total	266	82	19	56	13	5	1,1	69	16	44	10	1	0,2	9	2	60
	Droit commun	54	14	3,2	9	2	4	0,9	19	4,3	5	1,1	2	0,5	1	0,2	12
orivé	Locataire d'un bailleur associatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logt parc privé	En sous location avec une association	9	5	1,1	1	0,2	٥	0	3	0,7	0	0	0	0	0	0	2
	Dans le cadre d'un bail glissant	9	2	0,5	3	0,7	1	0,2	1	0,2	1	0,2	0	0	1	0,2	2
	Sous Total	72	21	4,8	13	3	5	1,1	23	5, 2	6	1,4	2	0,5	2	0,5	16
. <u></u>	Droit commun	56	25	5,7	10	2,3	0	0	7	1,6	11	2,5	1	0,2	2	0,5	13
Logt parc public	En sous location avec une association	3	1	0,2	0	0	0	0	1	0,2	0	0	0	0	1	0,2	0,7
Log	Dans le cadre d'un bail glissant	43 102	20	4,5 10	5 15	1,1	1	0,2	9	2 3,9	1	0,2	0	0	7 10	1,6	9,8
707	Sous Total	102 440	46 149	34	15 84	3,4 19	11	0, 2 2, 5	109	25	62	2,7	4	0,2	21	2,3 4,8	23 100
1011	AL OCMENAL	440	149	34	04	19	77	2,0	109	10	02	14	4	0,9	21	4,0	700

			Problématiques dominantes dans la situation des ménages													
LA DESTINATION DES MENAGES ET LES DIFFICULTES QU'ILS RENCONTRENT. Tableau 2 - Pourcentages calculés pour chaque destination sur le total respectif de chaque catégorie de problème.		Total problématiques dominantes par destination	Difficultés liées à l'emploi et faiblesse des revenus	%	Difficultés liées à l'état de santé (dont troubles psy)	%	Conduites addictives	%	Ruptures familiales	%	Rupture résidentielle (expulsion, mal logement)	%	Surendett	%	Pblèmes administ. & accès aux droits	%
Ħ	Autre CHRS	98	31	21	22	26	2	18	27	25	11	18	1	25	4	19
Autre hébergement	En résidence sociale	11	1	0,7	1	1,2	1	9,1	5	4,6	3	4,8	0	0	0	0
e héb	En foyer (de type FJT)	16	4	2,7	4	4,8	1	9,1	6	5,5	1	1,6	0	0	0	0
<u> </u>	En hôtel	5	1	0,7	0	0	0	0	0	0	2	3,2	0	0	2	9,5
•	Dans l'entourage	136	45	30	29	35	1	9,1	31	28	27	44	0	0	3	14
	Sous Total	266	82	55	56	67	5	45	69	63	44	71	1	25	9	43
	Droit commun	54	14	9,4	9	11	4	36	19	17	5	8,1	2	50	1	4,8
, <u>e</u>	Locataire d'un															
Ē	bailleur associatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logt parc privé	En sous location avec une association	9	5	3,4	1	1,2	0	0	3	2,8	0	,		0	0	0
	Dans le cadre d'un		- 0	0,4		1,2	_ <u> </u>	- 0	٥	2,0	ľ	-	H	-		- 0
	bail glissant	9	2	1,3	3	3,6	1	9,1	1	0,9	1	1,6	0	0	1	4,8
	Sous Total	72	21	14	13	15	5	45	23	21	6	9,7	2	50	2	9,5
.⊇	Droit commun	56	25	17	10	12	0	0	7	6,4	11	18	1	25	2	9,5
Logt parc public	En sous location avec une association	3	1	0,7	0	0	0	0	1	0,9	0	0	0	0	1	4,8
Logt	Dans le cadre d'un bail glissant	43	20	13	5	6	1	9,1	9	8,3	1	1,6	0	0	7	33
	Sous Total	102	46	31	15	18	1	9,1	17	0,0 16	12	19	1	25	10	48
707/	IL GENERAL	440	149	100		100	11	100	109	100	_	100	4	100	21	100

Ces taux sont à comparer aux destinations connues de l'ensemble des sortants, pour que la comparaison ne soit pas biaisée par le tiers de destinations inconnues, soit :

vers un logement public ou privé	39,7 %
vers l'entourage	25 %
vers un hébergement institutionnel	13 %
vers un logement précaire	10 %
autre (hospitalisation, rue)	10 %

■ Les ménages qui accèdent à un logement autonome connaissaient surtout des problèmes administratifs ou économiques

Il apparaît que :

- 57,5 % ayant connu ou connaissant des problèmes administratifs accèdent au logement.

De même pour :

- 45 % des ménages ayant connu ou connaissant des difficultés d'emplois ou de niveau de ressources
- 37 % ayant connu ou connaissant des ruptures familiales
- 33 % ayant connu ou connaissant des problèmes de santé
- 28,7 % ayant connu ou connaissant des ruptures résidentielles durables

(Chiffres / surendettement et conduites addictives non significatifs).

Ces deux dernières difficultés rendent plus difficile l'accès au logement autonome.

■ Le vécu des ménages qui se dirigent vers un autre hébergement à la sortie du CHRS, a été davantage marqué par des difficultés liées à la santé et à des problèmes durables de logement

Les ménages qui, en sortie d'hébergement, sont à nouveau hébergés rencontrent, à l'instar de la moyenne des ménages, d'abord des difficultés liées à l'emploi et aux revenus, en second des difficultés liées aux ruptures familiales. Cependant, ils sont plus souvent concernés que les autres :

- par les problèmes de santé (y compris les troubles psychologiques): 21 % contre 15 % en moyenne sur l'ensemble des 640 difficultés signalées dans l'enquête; ceux-ci apparaissent donc nettement comme un frein à l'accès au logement autonome;
- par des problèmes liés au logement (expulsion, rupture de trajectoire résidentielle, problème durable d'accès au logement) (16 % contre 8 % en moyenne). Cela est encore plus vrai des personnes qui retournent dans leur entourage et rencontrent plus que les autres des problèmes liés au logement. Il semble donc que, pour ces ménages, le « passage » en CHRS ne dynamise pas leur parcours résidentiel. On serait dans un parcours du type : perte du logement ou départ du logement → CHRS → hébergement auprès de l'entourage.

DIFFICULTE	TION DES MENAGES ET LES ES QU'ILS RENCONTRENT. RE HEBERGEMENT	Total problématiques dominantes par destination	Difficultés liées à l'emploi et faiblesse des revenus go- appearant de l'emploi et faiblesse des revenus go- appearant de l'emploi et faiblesse des revenus go-	Difficultés liées à l'état de santé (dont troubles psy)	Conduites addictives	Ruptures familiales	Rupture résidentielle (expulsion, mal logement)	Surendett	Pblèmes administ. & accès aux droits administ. & accès aux droits
	Autre CHRS	98	31	22	2	27	11	1	4
	En résidence sociale	11	1	1	1	5	3	Ö	0
0	En fover (de type E.IT)		4	4	1	6	1	Ō	0
Autre	En hôtel	16 5	1	0	0	0	2	0	
hébergement	Dans l'entourage	136	45	29	1	31	27	0	2 3 9
	Total	266	82	56	5	69	44	1	
	% à la catégorie	100	30,8	21	1,9	26	16,5	0,4	3,4

■ Les personnes qui accèdent au parc privé n'ont pas été confrontées aux mêmes difficultés que celles qui sont logées dans le parc public

Manifestement le parc public permet d'accueillir des ménages en difficulté économique (45 % des ménages qui « sortent » vers ce parc contre 33 % en moyenne). Si l'on considère que les ménages en difficulté face au logement sont aussi sur représentés parmi les sortants vers le parc public, on voit que ce dernier assure une véritable fonction d'accueil des ménages pénalisés économiquement et sur le marché du logement.

Les sortants vers le parc privé sont eux aussi marque par des difficultés liées à l'emploi et faiblesse des revenus mais de manière moins significative (29 %). Par contre on trouve une part importante de ménages concernés par des ruptures familiales (32 % soit à peu près la moyenne des ménages) et des problèmes de santé (18 % contre 15 % en moyenne).

		stination			inante	s dan:	s la situatio	n des	ménages
LA DESTINATION DES MENAGES ET LES Difficultes qu'ils rencontrent.		inantes par de	aiblesse des reve	té (dont troubles			on, mal logemen		ux droits
ACCES AU LOGEMENT AUTONOME		Total problématiques dominantes par destination	Difficultés liées à l'emploi et faiblesse des revenus	Difficultés liées à l'état de santé (dont troubles psy)	Conduites addictives	Ruptures familiales	Rupture résidentielle (expulsion, mal logement)	Surendett	Pblèmes administ. & accès aux droits
	Droit commun	54	14	9	4	19	5	2	1
Ţ,	Locataire d'un bailleur associatif	0	0	0	0	0	0	0	0
Logt parc privé	En sous location avec une association	9	5	1	0	3	0	0	0
- ođ	Dans le cadre d'un bail glissant	9	2	3	1	1	1	0	1
_	Total	72	21	13	5	23	6	2	2
	% à la catégorie	100	29,17	18,06	6,9	32	8,33	2,8	2,78
:=	Droit commun	56	25	10	0	7	11	1	2
Logt parc public	En sous location avec une association	3	1	0	0	1	0	0	1
le Dai	Dans le cadre d'un bail glissant	43	20	5	1	9	1	0	7
- pg-	Total	102	46	15	1	17	12	1	10
_	% à la catégorie	100	45,1	14,71	1	17	11,76	1	9,8

II.3.6 LA DESTINATION DES MENAGES SORTIS D'HEBERGEMENT SELON LEUR PROFIL

Point de méthode : l'analyse porte sur 633 ménages pour lesquels le croisement a pu être effectué entre la destination à la sortie d'hébergement et le profil (soit 56 % des sortants). Cependant à l'instar des difficultés observées à propos de l'analyse des profils des publics hébergés, l'ensemble des rubriques est inégalement renseigné (ainsi l'âge des « sortants » n'est indiqué que pour 273 d'entre eux). De fait nous ne pouvons comparer les profils des sortants en fonction de leur destination que pour un petit nombre de critères (composition du ménage, âge, situation professionnelle, durée de séjour).

■ Composition du ménage et destination

L'accès au logement autonome est beaucoup plus fréquent chez les ménages avec enfants :

- 38 % des couples avec moins de 3 enfants accèdent à un logement autonome
- 51 % des couples avec 3 enfants et plus
- 77 % des familles monoparentales de moins de 3 enfants
- et 88 % des familles monoparentales avec 3 enfants et plus

		Autre Hébergement	Logement parc privé	Logement parc public	Autre logement	Autre de Total	stination Destin inconnue	Total
	Personne seule	158	41	60	22	99	69	380
	% public	42%	11%	16%	6%	26%	18%	100%
	Couples sans enfants	19	16	4	3	28	24	70
	% public	27%	23%	6%	4%	40%	34%	100%
	Couples avec moins de 3 enfants	29	15	20	1	27	20	92
	% public	32%	16%	22%	1%	29%	22%	100%
Composition	Couples avec 3 enfants et plus	8	9	14	2	12	6	45
du ménage	% public	18%	20%	31%	4%	27%	13%	100%
aa menage	Familles monoparentales avec moins de 3 enfants	5	9	24	0	0	0	38
	% public	13%	24%	63%	0%	0%	0%	100%
	Familles monoparentales avec 3 enfants et plus	0	0	7	0	1	1	8
	% public	0%	0%	88%	0%	13%	13%	100%

A l'inverse ils ne sont que 27 % parmi les personnes seules. Ces chiffres peuvent surprendre au regard des tensions au sein du marché du logement et de la rareté des grands logements. Ils sont à nuancer dans la mesure où le profil des ménages sortants n'est renseigné que dans 56 % des cas : on peut supposer que le profil des ménages sortant vers un logement autonome est mieux renseigné que celui des ménages qui retournent auprès de leur entourage (ne serait ce que parce que les premiers bénéficient souvent d'un accompagnement : cf. ci-dessus). Il n'en reste pas moins qu'un effort particulier semble être fait pour assurer la sortie vers le logement autonome à des ménages avec enfants pénalisés sur le marché du logement.

■ Les personnes seules et les jeunes : des parcours « en dent de scie »

		Autre	Logement	Logement	Autre	Autre de	estination	Total
		Hébergement	parc privé	parc public	logement	Total	Destin inconnue	Total
	moins de 25 ans	37	18	10	6	31	26	102
	% public	36%	18%	10%	6%	30%	25%	100%
	25-45 ans	28	21	45	18	36	21	148
Age chef de	% public	19%	14%	30%	12%	24%	14%	100%
Famille	45-55 ans	9	2	12	2	5	4	30
	% public	30%	7%	40%	7%	17%	13%	100%
	55 ans et plus	13	5	11	1	10	5	40
	% public	33%	13%	28%	3%	25%	13%	100%

Les personnes seules sont 42 % à se retrouver à nouveau hébergées en sortie de CHRS (contre 13 à 32 % pour les autres types de ménages) et les moins de 25 ans sont 36 % (contre 27 % en moyenne). La majorité d'entre eux est hébergée par l'entourage (26 % des personnes seules, 23 % des moins de

25 ans soit 6 à 10 points de plus que la moyenne). Mais ils sont aussi plus nombreux à être à nouveau hébergés en CHRS. Si l'on rajoute à cela que ces deux catégories de public sont plus souvent logées dans des logements précaires, il se dessine une image de « parcours en dent de scie » qui ont bien du mal à se stabiliser, et passent par des étapes plus ou moins longues au sein de divers types d'hébergement et de solutions - logement plus ou moins précaires.

■ L'activité professionnelle joue nettement en faveur d'une sortie vers le logement autonome

Plus d'une personne sur deux en activité professionnelle accède à un logement autonome, alors qu'ils sont 36 % parmi les bénéficiaires des minima sociaux.

■ Plus le séjour dans la structure est long plus l'accès à un logement autonome est important

Alors que les ménages qui sont restés moins de deux mois dans la structure sortent plus souvent vers d'autres types d'hébergement (et le plus souvent parmi l'entourage), le taux d'accès à un logement autonome s'accroît au fur à mesure que la durée de séjour dans la structure a été longue :

- 4 % des ménages ayant effectué un séjour de moins de deux mois « sortent » vers un logement autonome (ils sont 43 % soit à être à nouveau hébergés en sortie de structure, soit 1,5 fois plus que la moyenne)
- 28 % de ceux ayant effectué un séjour de 2 à 6 mois
- 46 % de ceux ayant effectué un séjour de 6 à 12 mois
- 61 % de ceux ayant effectué un séjour de 12 à 24 mois
- 93 % de ceux ayant effectué un séjour de plus de 24 mois

L'analyse des sorties d'hébergement en fonction des profils des ménages, même si elle est incomplète⁹, permet de tirer quelques enseignements:

- → Quant au rôle des structures d'hébergement dans la construction des parcours des ménages : appui aux ménages de grande taille défavorisés par rapport au marché du logement, travail de « réadaptation » apparemment efficace pour les personnes qui restent des durées assez longues dans les structures (accès important au logement autonome, alors que les séjours courts n'y accèdent que de façon très marginale). Il est logique que les ménages dont la situation professionnelle est la plus stable sortent plus renforcés des structures.
- → Quant aux publics dont les parcours sont, moins que pour d'autres, renforcés par leur passage en structures : les jeunes, une partie des personnes isolées et ceux, souvent les mêmes, dont les difficultés économiques et face au travail sont plus importantes. Une partie d'entre eux effectue des courts séjours en structure et semblent être dans l'aller-retour entre différentes solutions provisoires : hébergement dans l'entourage, institutionnel, logement précaire... Les parcours de galère dont nous parlions ci-dessus ne sont pas enrayés par leur passage en structure...

⁹ Dans la mesure où les niveaux de renseignement des différentes rubriques ne permettent pas une analyse suffisamment développée

III UNE LECTURE DES POLITIQUES TERRITORIALES : LES PLH

III.1 INTRODUCTION

L'étude - action « Hébergement et Logement des personnes en difficulté » prend pour territoires de référence les territoires de contractualisation (Communauté Urbaine, Communautés d'agglomérations) de la région PACA.

Certaines de ces communautés ont élaboré un Programme Local de l'Habitat, ou sont en train de l'élaborer. La loi du 13/08/2004 (article 61 sur le contenu des PLH) et le Décret 2005-317 du 04/04/2005 engagent précisément à la prise en compte des populations mal logées et à prévoir une offre adaptée à ces populations. Il est donc apparu opportun d'effectuer un zoom sur les PLH élaborés en région PACA. Deux séries de questions orientent notre propos :

- ▶ Quelle plus value les PLH apportent-ils à la question de l'hébergement et du logement des personnes en difficulté, tant du point de vue de la connaissance que de la définition de politiques adaptées ? Quelles en sont les limites ?
- ▶ Quels sont les enjeux majeurs à porter à la connaissance des acteurs du logement, notamment dans le cadre des phases opérationnelles des PLH ?

Le présent document ne constitue pas une synthèse des PLH recueillis (de nombreuses dimensions sont laissées de côté, notamment les aspects urbains et fonciers) mais a pour objectifs de cerner l'approche « public défavorisé » au sein des PLH. De plus nous n'abordons pas la situation de certains publics pris en compte dans les PLH comme les Gens du Voyage, ou encore les personnes handicapées.

Nous nous sommes appuyés sur les documents :

- recueillis auprès des maîtres d'ouvrage
- consultés à la documentation de l'AR-HLM
- dont nous disposons dans notre propre fonds documentaire

III.2 LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS EN LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE CADRE DES PLH

III.2.1 L'ANALYSE

Au niveau des diagnostics PLH, la question du logement des personnes défavorisées est diversement abordée, avec plus ou moins de détail, resituant plus ou moins cette question dans l'approche globale du marché et des politiques locales du logement. Trois niveaux d'approche peuvent être présents :

- Une approche quantitative permettant la visibilisation des difficultés économiques, sociales et des phénomènes de précarité
- Une analyse de l'incidence des marchés locaux du logement sur la situation des plus défavorisés débouchant sur une typologie des ménages en difficulté

- Une analyse qualitative des réponses apportées localement et de leurs limites.

▶ Une visibilisation des difficultés économiques, sociales et des phénomènes de précarité

Dans certains PLH, un ensemble d'indicateurs rendent visibles les difficultés économiques et la précarité des ménages. Diverses sources peuvent donner un relief particulier aux territoires étudiés :

 La structure de l'emploi : part des emplois précaires et/ou peu qualifiés, emplois d'encadrement, catégories socioprofessionnelles

Ces indicateurs permettent de situer les besoins « potentiels » ¹⁰ en logement sur un territoire donné au regard de l'évolution de l'emploi.

L'analyse développée sur le territoire du Grand Avignon montre que la dynamique de création d'emplois est réelle mais qu'elle concerne avant tout des emplois peu qualifiés et/ou à temps partiel.

Les données sur les emplois précaires montrent que des territoires comme ceux de la Côte d'Azur et/ou de l'aire toulonnaise sont marqués par de tels phénomènes.

L'analyse des catégories socio professionnelles sur le centre d'Aix-en-Provence a permis de souligner la présence d'un population ouvrière importante : le centre d'Aix « filtre » plus par rapport à la taille des ménages que par rapport à la CSP.

• Les niveaux de revenus permettent de situer le territoire étudié dans le contexte départemental et/ou régional mais aussi de souligner les différences au sein d'un même territoire

Si l'on connaît, à l'échelle de la région, les caractéristiques des territoires au regard des revenus des ménages (une Côte d'Azur plus riche, les villes du Vaucluse où les revenus moyens sont les plus bas de la région...), les différences sont souvent marquées au sein des territoires d'assiette des PLH.

Parce qu'elles disposent souvent d'un parc de logements publics ou privés aux loyers plus abordables, les villes centres vont généralement être caractérisées par une population aux revenus moyens plus bas ¹¹: c'est le cas sur le Grand Avignon, Marseille Provence Métropole, la communauté d'agglomération du Moyen Pays Provençal...

... mais dans des territoires vastes comme la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, on va trouver des écarts marquants avec des communes plus précarisées (Vitrolles, La Roque d'Anthéron, Peyrolles...)

..

¹⁰ dans la mesure où un emploi n'égale pas un logement (les personnes pouvant être déjà logées ou habiter un autre territoire).

¹¹ En fait on va souvent trouver dans les villes centres les deux opposés de la « hiérarchie sociale »

 L'analyse des bas revenus et des minima sociaux permet d'affiner l'approche centrée sur la moyenne des revenus

Cette approche permet de dépasser l'analyse issue des « moyennes de revenus » en soulignant l'existence, au sein d'un même bassin voire d'une même commune, de situations contrastées : à côté de ménages aux ressources élevées on peut trouver des situations de précarité.

Sur les secteurs de la Côte d'Azur (et notamment la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur), l'écart entre les revenus les plus élevés et les plus faibles est plus important qu'ailleurs, mais surtout, on va trouver de fortes proportions des bénéficiaires des minima sociaux.

Si l'analyse souligne de fortes évolutions du nombre de bénéficiaires des minima sociaux sur Avignon, une des communes de la COGA où les revenus moyens sont les plus élevés, est aussi celle où la part de bénéficiaires du RMI est la plus importante.

Sur Toulon Provence Méditerranée, les trois principales villes (Toulon, La Seyne, Hyères) sont celles où la part de bénéficiaires de minima sociaux et la plus importante.

▶ L'incidence des marchés locaux du logement sur la situation des plus défavorisés

La situation des ménages en difficulté sociale et économique est aussi dépendante de l'organisation du marché du logement. Les tensions actuelles du marché sont repérables sur l'ensemble des bassins d'habitat de la région :

 Des difficultés accrues d'accès au parc locatif social liées à une baisse de la production (dans la plupart des parties du territoire régional) et du taux de rotation

Sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée environ 1 500 logements sociaux sont attribués annuellement, ce qui correspond à moins de 10 % de la demande.

Dans les Alpes-Maritimes, la croissance de la production HLM au début des années 2000 ne compense pas la chute du taux de rotation (de 9,7 % à la fin des années 90, à 5 % en 2003)

- Des marchés du locatif privé qui répondent de moins en moins aux besoins des populations aux faibles revenus
- Des conséquences directes pour les publics aux revenus modestes et a fortiori pour les personnes en grande difficulté. Ces conséquences peuvent se mesurer à travers plusieurs indicateurs :
 - les taux d'effort face au logement

Dans les Alpes-Maritimes, une fois le loyer payé, le revenu des allocataires (d'aides au logement) est 20 % inférieur au reste de la région

- les blocages des parcours résidentiels

Sur le Pays d'Aix, les opportunités de « décohabitation » sont particulièrement faibles. Ces difficultés sont accrues dans les communes où le parc social est faible ou dans les communes où la population est précarisée (Vitrolles).

- des « demandes concurrentes » sur un même segment de marché

Sur Aix-en-Provence et sur Nice, la demande étudiante, celle des jeunes en formation, en stage, et enfin celle des jeunes qui cherchent à décohabiter s'orientent vers le marché privé, faute d'un nombre insuffisant de structures adaptées (résidence étudiante CROUS, FJT, résidences sociales...).

La tension des marchés locaux, l'existence de demandes concurrentes se traduisent par une pénalisation accrue des publics en difficulté

A la lecture de l'ensemble des diagnostics PLH réalisés, les jeunes sont les grands gagnants du palmarès de l'exclusion face au logement. Ce phénomène est d'autant plus visible qu'il traverse presque toutes les catégories sociales. Pour ce qui concerne les plus démunis, on rappellera :

- l'arrivée croissante de jeunes parmi les publics des structures d'hébergement (moins de 25 ans et non solvabilisés par les minima sociaux)
- des parcours d'errance et de galère repérés par les professionnels de l'insertion
- la difficulté de décohabitation des jeunes dans les quartiers populaires

Il va de soi que les marchés du logement les plus tendus – Côte d'Azur, Aix-en-Provence - sont ceux qui génèrent le plus radicalement de telles exclusions. Enfin, la conséquence logique d'un blocage des parcours résidentiels est l'accroissement des situations de mal logement (sur occupation, indignité, inconfort...).

Sur l'ensemble des territoires de la région, deux autres catégories de ménages sont tout aussi discriminées :

- les grandes familles aux faibles revenus : problèmes de solvabilité, rareté de l'offre de logement ...
- les personnes ayant subi des ruptures majeures dans leur parcours (santé, famille, galère, errance...)

En fonction des spécificités territoriales, d'autres publics peuvent être identifiés. On pense notamment aux saisonniers du tourisme dans les Alpes-Maritimes et sur certains secteurs du littoral varois ou encore aux saisonniers de l'agriculture sur d'autres secteurs (Vaucluse et ouest des Bouches-du-Rhône notamment).

▶ Des bilans convergeant sur les réponses développées localement

Lorsque les diagnostics PLH mènent des bilans des réponses développées localement, ceux-ci convergent vers une série de constats :

- Les difficultés rencontrées par les structures d'hébergement temporaire

Sur Avignon, les difficultés recensées sont emblématiques d'autres situations :

- rajeunissement de la population accueillie
- augmentation des problématiques lourdes (jeunes femmes en rupture, problèmes psychiatriques...)
- seulement 30 % de sorties vers le logement de droit commun
- la construction de parcours résidentiels: possible lorsque les opérateurs disposent de plusieurs produits correspondant aux étapes du parcours (exemple: CHRS + Baux glissants) mais de plus en plus difficile (demandes concurrentes pour un même produit, besoins d'accompagnement lourds...)
- Une saturation des « circuits » d'accès au logement temporaire : délais croissants d'attente, sorties difficiles. Ce phénomène est repérable dans des contextes différents : faible taux d'équipement (CPA) ou taux d'équipement plus important (CANCA). Ce paradoxe n'est qu'apparent, puisque les territoires les mieux équipés vont drainer la demande qui n'est pas satisfaite sur d'autres territoires.
- Une concentration des dispositifs d'accueil dans les villes centre
- Des savoir-faire associatifs soit dans le domaine de l'accueil temporaire soit dans le domaine de la « captation » de logement dans le parc privé. L'activité des structures associatives intervenant dans le champ du logement va avoir un effet positif dans la régulation de l'accès à l'offre pour les personnes défavorisées, et ce à plusieurs niveaux :
 - → la réponse aux besoins en logements temporaires
 - → la construction de parcours résidentiels lorsque l'association intervient sur le logement temporaire et dispose par ailleurs de baux glissants ou de logements en sous-location
- La **construction de partenariats** avec les bailleurs sociaux ou privés (ou les agents immobiliers ou gestionnaires de bien) qui permettent d'assurer parfois les sorties de l'hébergement temporaire vers le logement de droit commun.
- Mais **ces réponses associatives possèdent des limites**, de plus en plus visibles dans un contexte de tension du marché :
 - → difficulté croissante pour capter des logements dans le parc privé (et donc risque de constitution d'un parc associatif en partie inconfortable)
 - → activité de captation concentrée dans les territoires où le marché est le moins tendu et donc « effet de concentration ».
- Un défaut de territorialisation des PDALPD, qui a pour effet une difficile gestion de la demande au niveau local.

III.2.2 LES PROPOSITIONS DU PLH EN MATIERE D'OFFRE DE LOGEMENT ET D'ACCES AU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

Si certains diagnostics PLH sont assez détaillés sur la situation des personnes défavorisées, les programmes sont parfois plus « light ». Une des raisons en est que la fréquente absence de territorialisation des PDLAPD rend difficile l'accroche entre PLH et PDALPD. Néanmoins les PLH prennent en compte la question du logement des personnes en difficulté au niveau :

- de la programmation de logements de droit commun
- du développement d'une offre dite « spécifique »
- de l'accès à l'offre

▶ Le logement de droit commun

Les projets de PLH proposent en moyenne 10 à 15 % de « PLA Intégration » (ou logements très sociaux) dans la programmation de production de logements locatifs sociaux. Mais ce « quota » prend un relief différent selon la nature de cette programmation :

- → lorsque la part des PLUS est prédominante dans la proposition de production (PLH de TPM, CANCA, Pays d'Aix, Grand Avignon)
- \rightarrow lorsque la production donne une plus grande place au PLS (PLH de la CASA, de la Riviera française).

▶ L'offre « spécifique »

Les projets de PLH dont les diagnostics sont assez fouillés sur la question du logement des personnes en difficulté, traduisent les besoins en propositions :

- dans le cadre de la programmation droit commun : aides plus importantes dans le cadre de la production de PLA Intégration et/ou de logements destinés à des personnes rencontrant des difficultés particulières (grandes familles). C'est le cas du PLH du Grand Avignon ;
- en matière de produits adaptés aux situations diagnostiquées.

Exemples

PLH de la CANCA

- Accompagner la transformation des FTM notamment en développant une offre adaptée à des populations vieillissantes.
- Développer une offre pour les saisonniers : résidences sociales, prospection, recherche de solutions innovantes.

PLH du Moyen Pays Provençal (ville centre Grasse)

- Offrir des solutions de logements transitoires pour les jeunes, avec un objectif de 130 logements :
 - FJT (85 logements)
 - développer une offre de logements pour les jeunes dans le cadre de l'OPAH

PLH du Pays d'Aix

 Renforcer l'offre d'hébergement temporaire (ex : CHRS et résidences sociales)

- Programmation de résidences étudiantes et des cités universitaires nouvelles
- Plan de réhabilitation des cités universitaires
- Réhabilitation du FJT d'Aix les Mille- Programmation d'un nouveau FJT

L'accès à l'offre

Les propositions en matière d'accès à l'offre dans les Projets de PLH, sont plus rares que celles qui concernent la programmation de logement très sociaux ou le développement d'une offre adaptée. Cependant, en fonction des diagnostics, on trouve des pistes de réflexion en matière :

- de renforcement du maillage associatif permettant de renforcer la captation de logement dans le parc privé (Pays d'Aix) ;
- d'anticiper sur la sortie d'hébergement : programmation des sorties avec identification des opportunités de relogement (Nice Côte d'Azur) ;
- gestion locale de la demande, via des dispositifs de type conférence intercommunale du logement, ou le développement d'instances territorialisées des PDALPD (PLH Martigues/Port de Bouc...).

III.2.3 CONCLUSIONS: APPORT ET LIMITES DES DEMARCHES PLH DANS LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES PERSONNES EN DIFFICULTE

Une partie des PLH rend visible, en phase diagnostic, la situation des personnes en difficulté face au logement ainsi que la difficulté d'y apporter des réponses

Si une partie des diagnostics PLH développe une approche globale sur le marché du logement sans détailler spécifiquement la question des publics en difficulté, d'autres rendent visible la situation des personnes en difficulté face au logement et de resituer ces difficultés dans les contextes locaux et en fonction des caractéristiques des marchés locaux du logement. A ce niveau, les constats, lorsqu'ils sont posés, sont relativement homogènes sur les différents territoires :

- des marchés du logement de plus en plus « excluants » se traduisant :
 - par des taux d'efforts croissants des ménages
 - par des concurrences entre différentes catégories de demandeurs (exemple : faute de structure d'accueil les étudiants, les jeunes en formation ou en stage, ceux qui sont en début de parcours professionnel vont se tourner vers les petits logements du parc privés dont les loyers s'accroissent)
- pénalisation croissante des populations fragilisées cumulant les handicaps face au marché du logement
 - jeunes : situation non stabilisée, non solvabilisés...
 - grandes familles aux bas revenus parfois stigmatisées lorsqu'elles sont d'origine étrangère
 - personnes ayant subi plusieurs ruptures (familiales, professionnelles...) dans leur parcours
 - travailleurs saisonniers (tourisme, agriculture...)
- augmentation des situations de mal logement (sur occupation, logements inconfortables...)

▶ Si les PLH proposent parfois des produits ou des actions ad hoc en direction des plus démunis, ils butent sur l'absence d'accroche avec d'autres dispositifs, et revêtent parfois un caractère incantatoire

Ces situations sont aggravées par les limites actuelles des actions en direction des personnes en difficulté :

- saturation des dispositifs d'accueil temporaire aussi bien dans les secteurs peu équipés que dans ceux qui le sont davantage.
- impact de plus en plus incertain du travail d'accompagnement vers le logement de droit commun
 - travail qui demande la mobilisation de moyens de plus en plus diversifiés (captation dans le parc privé, sous-location, médiation bailleur/locataire, accompagnement...)
 - diversification et complexification des situations des publics (rajeunissement, « problématiques lourdes…)
 - tensions croissantes du marché qui tire les loyers vers le haut
 - difficulté de pérenniser les partenariats avec les bailleurs

Les projets de PLH proposent :

- des quotas de logements très sociaux dans la programmation (10 à 15 %),
- en fonction du diagnostic, le développement d'une offre temporaire (FJT, résidences sociales, maisons relais...).

Ces propositions sont loin d'être systématiques, puisqu'une partie des documents que nous avons analysés se limite à la programmation de logement de droit commun. Lorsque des « produits spécifiques » sont proposés, les conditions de réalisations (notamment financières) ne sont pas toujours précisées (en effet les signataires des conventions PLH ne sont pas forcément les financeurs des structures d'hébergement).

Par ailleurs, les propositions en termes d'accès à l'offre restent souvent incantatoires (meilleure mise en relation offre/demande, anticipation sur les sorties de CHRS...) puisqu'elles nécessitent une volonté politique qui impulse et/ou une adaptation de démarches comme les PDLAPD, qui souffrent quant à eux de déficit de territorialisation. Du fait des rivalités fréquentes entre collectivités et parfois d'une indifférence, voire d'une réticence vis-à-vis des .publics défavorisés, les PLH ne prennent en effet généralement pas en compte les orientations des PDALPD de leur département, la cohérence entre ces démarches n'ayant pas été organisée par la réglementation.

Enfin, un problème jugé essentiel par les opérateurs et non évoqué dans les PLH vient du fait des évolutions extrêmement rapides des politiques publiques, et des incertitudes sur les budgets dévolus aux associations pour leur donner les moyens d'agir.

III.3 PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PLH RECUEILLIS

III.3.1 LES PLH EN REGION PACA COMMUNAUTES URBAINES ET COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION

	A l'étude	PLH approuve			
Alpes-de-Haute-Provence		e PLH			
Hautes Alpes	Pas de PLH mais un diagnostic habitat à l'échelle départementale, piloté par le DDE				
Alpes-Maritimes	r echelle departementa	ile, pilote par le DDE			
Nice – Côte d'Azur		+			
Antibes Sophia-Antipolis		+			
CA Grasse		+			
CA Menton		+			
Bouches-du-Rhône					
Bouches-uu-Khone					
Pays d'Aix		+			
Marseille Provence Métropole		+			
Arles Camargue	+				
Huveaune Garlaban		+			
Var					
Toulon Provence Méditerranée		+			
Fréjus Saint Raphaël		+			
Dracénie		+			
Vaucluse					
Grand Avignon		+			
Cove (Carpentras)	+				

III.3.2 PLH DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NICE COTE D'AZUR

III.3.2.1 L'analyse 12

Les phénomènes de précarité

Les Alpes-Maritimes : un département « riche », mais où les indices de précarité sont importants :

- des revenus en moyenne plus élevés qu'au niveau national
- la part de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 10 % contre 7% en moyenne nationale
- la part des bénéficiaires des minima sociaux y est également plus forte (+ 15 % par rapport aux chiffres nationaux)

Sur la CANCA:

- 45 % des allocataires CAF ont des bas revenus
- 12 % des actifs ont des emplois précaires
- 5 % des 25-60 ans sont bénéficiaires du RMI
- 3 % des 18-60 ans sont bénéficiaires de l'AAH
- 1 % des 15-60 ans sont bénéficiaires de l'API
- 8 % des plus de 60 ans bénéficient du FNS

Les difficultés face au logement

Les ménages précarisés sont d'autant plus pénalisés que le marché du logement est quasiment bloqué, y compris dans les segments sociaux :

- le nombre d'attributions dans le parc social diminue : la croissance de la production HLM au début des années 2000 ne compense pas la chute du taux de rotation (de 9,7 % à la fin des années 90, à 5 % en 2003)
 - les demandeurs sont donc obligés de se loger dans un parc privé où les loyers sont dans le trio de tête des moyennes de province (11,4 euros/m2 sur Nice);
 - le parc privé à bas loyer diminue fortement ;
 - de fait les ménages sont contraints à des taux d'effort élevés (une fois le loyer payé, le revenu des allocataires - aides au logement est de 20 % inférieur dans les Alpes-Maritimes par rapport au reste de la région) et/ou à accepter des conditions de logements insatisfaisantes (meublés, logements exigus, inconfortables...).

Des secteurs où l'offre sociale et très sociale est particulièrement sous développée

Des difficultés accrues pour :

- les jeunes et les étudiants
- les travailleurs saisonniers
- des personnes âgées mal logées (dont celles qui sont en foyer de travailleurs migrants)

Les propositions du PLH en matière d'offre de logement et d'accès au logement des personnes défavorisées

¹² Nous nous appuyons aussi sur : Le Logement, l'enjeu des Alpes-Maritimes. Livre Blanc réalisé à l'initiative du mouvement associatif, rédigé par Claire Beauville

Objectifs généraux 3 320 logements par an: 800 en développant l'offre dans une vingtaine de sites aménagés et offrant déjà des services ; 1 700 dans le diffus en organisant une diversification de l'offre ; 600 en acquisition amélioration ou dans le cadre de la résorption de la vacance: 80 par transformation de foyers de travailleurs migrants. **Objectifs** Neuf: 390/an dont: production Logements Locatifs - 285 PLUS/PLAI Sociaux - 105 PLS 380 en acquisition amélioration 80 privés conventionnés 80 par transformation de foyers de travailleurs migrants La promotion de filières de sortie des structures d'hébergement passe par : Les moyens proposés répondre → le développement de l'offre locative très sociale : pour aux besoins des plus 15 % de la production LLS en logements très sociaux (neuf ou acquisition amélioration) défavorisés création d'un parc HLM dans le diffus le développement de l'offre en résidences sociales via notamment la transformation FTM la mobilisation du parc privé : conventionnement, actions sur l'habitat indigne, acquisition amélioration → le renforcement des parcours de sortie d'hébergement : programmation des sorties avec mise en relation offre / demande coordination PDALPD Nota : l'action en faveur de publics dont les demandes peuvent être « concurrentes » (cf. cidessus) doit permettre de fluidifier le marché (production d'une offre pour les étudiants notamment dans le parc privé). Accompagner la transformation des FTM notamment en développant une offre adaptée à des populations vieillissantes. Développer une offre pour les saisonniers : résidences sociales, prospection, recherche de solutions innovantes.

III.3.3 PLH DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MOYEN PAYS PROVENÇAL (VILLE CENTRE: GRASSE)

III.3.3.1 L'analyse

Les phénomènes de précarité	Une précarité un peu moins marquée qu'à l'échelle départementale sur la communauté d'agglomération
	mais à l'inverse des phénomènes de précarité plus accentués sur Grasse : - 9,5 % des ménages bénéficiaires des minima sociaux contre 8 % sur la communauté d'agglomération et le département - plus de ménages aux bas revenus
Les difficultés face au logement	Une part importante de ménages bénéficiant du FSL accès sur Grasse : 10 % des bénéficiaires du département alors que la commune ne regroupe que 4 % des ménages des Alpes-Maritimes.
	Besoins en logement exprimés chez les jeunes suivis par la Mission Locale : logements permanents aussi bien que logements temporaires.
	Des demandeurs de logements sociaux, familles monoparentales et couples avec enfants, mais aussi 20 % de personnes seules.
	En 2002, sur Grasse, 75 % des demandeurs disposaient de moins de 900 euros par mois (ils ne sont que 30 % sur Mouans Sartoux par exemple).
Les réponses développées et leurs limites	moins présent sur les autres communes (environ 500 unités) – Chiffres 2002
	Un parc locatif très social sous représenté : 63 logements en 2002 Un parc en sous location de 70 unités mais qui n'a pas évolué après 1999 Une offre en résidence sociale « éclatée » : 15 logements
	Un Foyer de travailleurs migrants avec une population vieillissante

III.3.3.2 Les propositions du PLH en matière d'offre de logement et d'accès au logement des personnes défavorisées

Objectifs généraux	Développer l'offre de logement près des pôles de proximité : programme mixte à proximité des services
	Privilégier les zones d'extension urbaine et la reconquête des friches
Objectifs production LLS	Non renseigné
Les moyens proposés pour répondre aux besoins des plus défavorisés	Renforcement de l'offre de logement très sociaux : 5 % dans les nouveaux programmes Offrir des solutions de logements transitoires pour les jeunes, avec un objectif de 130 logements :
	- FJT (85 logements) - développer une offre de logements pour les jeunes dans le cadre de l'OPAH
	Offre très sociale : - 15 places en structure éclatée à Mouans Sartoux - projet de pension de famille
	Fonctionnement territorialisé du PDALPD : - recensement de la demande spécifique en complément du n° unique - concertation autour des cas difficiles
	Réflexion autour du logement des saisonniers
	<u>ps</u> : mise en œuvre d'une conférence intercommunale du logement et d'un service du logement (mise en relation offre / demande)

III.3.4 PLH DE LA COMMUNAUTE DE LA RIVIERA FRANÇAISE (VILLE CENTRE : MENTON)

III.3.4.1 L'analyse

Les phénomènes de précarité	Des indicateurs de précarité qui soulignent une précarité moindre qu'à l'échelle départementale ou régionale : - 40 % de foyers non imposés, contre près de 50 % en PACA - 2 % des ménages bénéficient du RMI contre près de 5 % en PACA Mais un taux important de salariés précaires : 18 % (15 % sur la bande littorale du département, 16 % en PACA)
Les difficultés face au logement	Non renseigné
Les réponses développées et leurs limites	Non renseigné

III.3.4.2 Les propositions du PLH en matière d'offre de logement et d'accès au logement des personnes défavorisées

Objectifs généraux	465 logements / an : - 300 sur le foncier mobilisable - 165 grâce au renouvellement urbain, la densification et l'aménagement de la loi montagne
	Renforcer l'offre de logements à prix maîtrisés notamment pour actifs
Objectifs production	Répondre aux objectifs de la loi SRU soit 182 LLS / an :
LLS	- 107 en construction neuve (51 PLS, 58 PLUS PLAI)
	- 75 en acquisition amélioration
Les moyens proposés	8 PLAI / an
pour répondre aux	
besoins des plus défavorisés	

III.3.5 PLH DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

III.3.5.1 L'analyse

Les phénomènes de 16 % des actifs ont des emplois précaires précarité Taux de chômage de 15 % (sept 2002), en baisse mais supérieur à la moyenne départementale 35 % des allocataires CAF ont des bas revenus Les minima sociaux : - 6 % des 25-60 ans sont bénéficiaires du RMI - 3 % des 18-60 ans sont bénéficiaires de l'AAH - 1 % des 15-60 ans sont bénéficiaires de l'API 5 % des plus de 60 ans bénéficient du FNS Des taux d'effort de 21 % pour les allocataires (part des ressources Les difficultés face au logement consacrées au paiement du loyer) Une demande HLM importante mal satisfaite : 16 000 alors que le nombre d'attributions effectuées annuellement est inférieur à 10 % de ce chiffre ... et concentrée sur les grandes communes : Toulon, La Seyne, Hyères Un marché locatif privé qui tend à la hausse alors que sur 5 ans le marché de la revente a vu les prix s'accroître de 50 à 60 % Des difficultés qui pénalisent diverses catégories de populations : - les jeunes : le nombre de 20/24 ans diminue de 14 % entre 90 et 99 - les personnes aux revenus modestes - des besoins croissants pour les personnes âgées Les réponses Une production HLM insuffisante : 300 par an au début des années 2000 développées et leurs alors que les besoins étaient estimés à 430 en 99 limites Une offre de logements d'insertion qui ne représente que 1 % de l'offre locative sociale Un taux de logements d'urgence et transitoire comparable à ceux des agglomérations (4,7 places pour 1000 habitants) Des sorties vers le droit commun de plus en plus aléatoires, des séjours qui s'allongent Une activité de captation de logement via l'AIVS qui a permis de constituer un parc de 242 logements sur l'aire toulonnaise Une offre concentrée sur Toulon - 72 % des 329 places en CHRS

- 84 % des 174 places en résidence sociale

- 80 % des logements gérés par l'AIVS

- 52 % des 288 places ALT

- 100 % des 86 places FJT

III.3.5.2 Les propositions du PLH en matière d'offre de logement et d'accès au logement des personnes défavorisées

Objectifs généraux	Production de 4 000 logements sur 5 ans, soit 800/an dans un objectif de mixité urbaine
	Une opérationnalité rapide via :
	 le développement de l'offre dans des sites repérés avec un foncier mobilisable
	 une production dans les secteurs d'habitat diffus une production dans les sites mixtes
Objectifs production LLS	535 LLS / an dont 153 en PLS
	Une production mieux répartie sur le territoire de TPM à l'Est et à l'Ouest
	Une production qui se fera :
	- à 75 % dans les sites repérés
	- à 25 % dans le diffus
Les moyens proposés pour répondre aux besoins des plus	l '
défavorisés	Développer des « produits spécifiques »
	- projets de résidences sociales : 130 logements
	Maison Relais : 20 places en projetProjet pour le logement des jeunes
	.,, ,
	Engager la réflexion sur le logement des saisonniers

III.3.6 PLH DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FREJUS SAINT RAPHAËL

III.3.6.1 L'analyse

Les phénomènes de précarité	Une hétérogénéité de la situation intercommunale. Fréjus présente la proportion de population allocataire la plus haute du bassin d'habitat et Saint-Raphaël la plus basse. La situation est similaire en ce qui concerne les aides au logement. La part des retraités bénéficiant du FNS est particulièrement forte à Fréjus.
Les difficultés face au logement	Manque de structures d'accueil pour les personnes âgées, offre concentrée sur Fréjus Saint Raphaël alors que les besoins sont répartis sur le bassin d'habitat, croissance des besoins dans les années à venir Des besoins pour les emplois saisonniers : 3 800 personnes sur le bassin d'habitat en période touristique.
	Manque de logements accessibles et de structures d'accueil pour les jeunes : une incapacité à renouveler l'offre pour les jeunes représente le risque d'un déséquilibre démographique (vieillissement)
	La réalisation d'un foyer pour travailleurs migrants isolés d'une capacité de 170 lits a permis de résoudre en grande partie le problème du logement pour ce type de population. - Un projet de foyer de jeunes travailleurs est à l'étude et s'inscrira dans les actions du PLH.
	Les logements d'urgence : le contrat de Ville préconise « d'envisager l'extension du parc de logements d'urgence et la création d'une structure intercommunale d'hébergement d'urgence pour personnes en très grandes difficultés ».

III.3.6.2 Les propositions du PLH en matière d'offre de logement et d'accès au logement des personnes défavorisées

Objectifs généraux	Favoriser la production de logements accessibles aux actifs en accession et en locatif privé Une intervention foncière active pour produire immédiatement des petits groupes de logements destinés au rééquilibrage géographique du parc public, actuellement très concentré, en créant du logement « intermédiaire » avec une part de très social.
Objectifs production LLS	Non renseigné

III.3.7 PLH DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE DRAGUIGNAN 13

III.3.7.1 L'analyse

Les phénomènes de	Nan rangoigná
précarité	Non renseigné
Les difficultés face au	1 700 demandes de logements sociaux, une demande essentiellement locale
logement	
	Les publics en difficulté :
	- les jeunes décohabitants ou en rupture
	- les jeunes en instabilité professionnelle
	- les ménages défavorisés (demandeurs de logements d'urgence ou
	d'insertion)
Les réponses	Un faible taux de logement locatif sociaux (10 %) inégalement
développées et leurs	répartis
limites	
	qui ne permet pas un accès au logement de droit commun des sortants de
	structures d'hébergement

III.3.7.2 Les orientations proposées en matière d'offre de logement et d'accès au logement des personnes défavorisées

Objectifs généraux	1 114 logements par an
	Un soutien au développement démographique dans le cadre d'opérations maîtrisées priorisant l'individuel groupé et le collectif
Objectifs production LLS	Une offre à développer (non chiffrée ?)
	Développement de l'offre temporaire, notamment en direction des jeunes (résidence sociale, FJT)

 $^{^{13}}$ Nous nous basons là sur la synthèse du diagnostic et les propositions d'orientation

III.3.8 PLH DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX

III.3.8.1 L'analyse	
Les phénomènes de	, ,
précarité	(minima sociaux, foyers non imposables) :
	- qui sont importantes sur la ville centre
	- mais il y a des secteurs fortement marqués par les situations de fragilité :
	Vitrolles, une partie du nord de la CPA (La Roque d'Anthéron, Peyrolles,
	Pertuis), Trets
	- des secteurs plus valorisés où les ménages fragilisés sont confrontés à un
	marché très tendu (secteur Ste Victoire, 1° couronne aixoise)
	Les minima sociaux :
	- 5 % des plus de 60 ans bénéficient du FNS
	- 1 % des 15 –60 ans sont bénéficiaires de l'API
Les difficultés face au	→ <u>Les jeunes</u>
logement	- « concurrence » de la demande étudiante, jeune non étudiante et des
	jeunes actifs sur le parc locatif privé aixois
	- peu de solutions alternatives pour des jeunes actifs aux revenus moyens et
	faibles ou à faible capacité d'investissement (primo-accédants) : accession
	difficile, parc locatif social offrant peu d'opportunités
	- pour les plus modestes la « décohabitation » devient quasiment
	impossible : l'accès au parc social et au parc locatif privé se restreint ;
	- pour les étudiants les conditions de « mal logement » (sur occupation, baux
	précaires, taux d'efforts importants) s'accroissent ;
	→ des demandes de logements sociaux anormalement longues
	- ménages aux bas revenus - moins de 30 ans - personnes seules
	→ les publics PDLPD (comparés à ceux du reste du département)
	- importance des ménages de petite taille
	- importance des personnes hébergées (dont les jeunes)
	- plus de ménages dont les revenus sont issus d'une activité
Les réponses	→ les réponses adaptées à ces populations restent sous dimensionnées. En
développées et leurs	effet, la CPA se caractérise par des ressources faibles en matière de
limites	mobilisation d'une offre de logement pour les plus démunis
	- un parc très social insuffisamment développé
	- un faible taux d'équipement en structures d'hébergement temporaire, ce qui
	se traduit par une saturation des « circuits » d'accueil temporaire
	- la demande d'hébergement temporaire (jeunes en formation) n'est pas
	totalement satisfaite et se reporte sur le locatif privé,
	- pas ou peu de parc mobilisable autre que celui du contingent préfectoral
	(contingent communal, parc « associatif ») dans le cadre du PDALPD.
	'! /

III.3.8.2 Les propositions du PLH en matière d'offre de logement et d'accès au logement des personnes défavorisées

Objectifs généraux	2000 à 2 200 logements neufs
	Faire de l'habitet un des leviers du projet d'agglemération
	Faire de l'habitat un des leviers du projet d'agglomération
	Reconstituer la chaîne du logement
Objectife negativetien	Faire du projet habitat un facteur de cohésion sociale
Objectifs production LLS	→ Offre locative sociale : 420 LLS / an sur 5 ans
	→ 400 logements étudiants sur 5 ans
Les moyens proposés	→ Offre locative très sociale : 60 logements très sociaux par an, soit environ
pour répondre aux	15% de la production nouvelle de LLS
besoins des plus	
défavorisés	→ Les ménages fragilisés socialement
	- Constituer un parc de logements adaptés en diffus
	- Optimiser la mobilisation des contingents
	- Renforcer l'offre d'hébergement temporaire (ex : CHRS et résidences
	sociales)
	→ Répondre mieux aux besoins des jeunes en formation et en début de vie professionnelle
	- Programmation de résidences étudiantes et des cités universitaires
	nouvelles
	- Plan de réhabilitation des cités universitaires
	- Réhabilitation du FJT d'Aix les Mille
	- Programmation d'un nouveau FJT
	→ Eradiquer l'habitat indigne
	- Tirer les enseignements de l'étude en cours sur Aix-en-Provence, et en
	fonction des résultats :
	- définir un plan communautaire de RHI
	- définir des moyens adaptés (ex : MOUS relogement)
	- développer un volet social dans le cadre de(s) OPAH
	communautaires

III.3.9 PLH DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA COTE QUEST DE L'ETANG DE BERRE

Ce PLH approuvé en 1998 est arrivé théoriquement à son terme. Il nous a semblé cependant intéressant d'en rappeler quelques points.

III.3.9.1 Les propositions du PLH en matière d'offre de logement et d'accès au logement des personnes défavorisées

Objectifs généraux	Mieux prendre en compte l'ensemble des demandes Améliorer l'offre Maîtriser la production en PLA en : - recomposant des quartiers - développant la mixité - développant la qualité résidentielle
	Développer l'offre adaptée aux plus défavorisés via les baux glissants notamment Développer l'accompagnement social : - gestion de proximité - prévention des impayés - garanties aux bailleurs Gérer la demande : - conférence communale existante sur Port de Bouc - guichet unique à Martigues

III.3.10 PLH DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON

III.3.10.1 L'analyse	
-	La création d'emplois sur Avignon et son agglomération est réelle mais concerne des emplois peu qualifiés et pour partie des temps partiels
	 → Les ménages à bas revenus - 11 000 allocataires CAF en 2002, 35 % des allocataires, un taux comparable aux moyennes départementales - près de 8 sur 10 habitent sur Avignon
	→ Les minima sociaux - Les minima sociaux : . 3 % des 25-60 ans sont bénéficiaires du RMI . 2 % des 18-60 ans sont bénéficiaires de l'AAH . 1 % des 15 –60 ans sont bénéficiaires de l'API . forte augmentation entre 1999 et 2002 (+ 13 % AAH + 20 % API)
	→ Les personnes logées dans le parc social sont précarisées : 80 % des entrants en 2002 avaient des ressources < 60 % plafond HLM
Les difficultés face au	→ Qui?
logement	- les jeunes ménages (seuls ou en couples) sans ressources
	- les grandes familles de plus de 4 enfants
	- les familles monoparentales, notamment celles qui ont deux enfants et + - les personnes âgées aux bas revenus
	 les gens du voyage les salariés agricoles (problématique qui dépasse le périmètre COGA) → Situation résidentielle
	- hébergés : jeunes (dont certains ont des enfants)
	- familles en sur occupation - personnes en logement inconfortable (pour partie non négligeable des personnes âgées)
Les réponses	→ L'accueil temporaire et l'accueil d'urgence :
-	- plus de 250 places dont la moitié en CHRS / Concentration sur Avignon
limites	- rajeunissement de la population
	- augmentation des problématiques lourdes (jeunes femmes en rupture,
	problèmes psychiatriques)
	- seulement 30 % de sorties vers le logement de droit commun
	 → Le logement d'insertion : une offre estimée insuffisante → La construction de parcours résidentiels : possible lorsque les opérateurs disposent de plusieurs produits correspondant aux étapes du parcours

(exemple : CHRS + Baux glissants) mais de plus en plus difficile (demandes concurrentes pour un même produit, besoins d'accompagnement lourds...)

III.3.10.2 Les propositions du PLH en matière d'offre de logement et d'accès au logement des personnes défavorisées

Objectifs généraux	→ Prioriser les logements en direction des jeunes et des ménages aux revenus modestes : 65 % de la production tous segments confondus (locatif social, intermédiaire, accession)
Objectife myselvetien	→ Mettre en place une stratégie foncière ad hoc
Objectifs production LLS	 → Offre locative sociale : 300 LLS / an sur 5 ans → Offre locative très sociale : 25 logements /an sur 5 ans
LLS	→ Répartition territoriale : 1/3 de la production hors Avignon doit être
	consacrée au LLS
	→ 400 logements étudiants sur 5 ans
Les moyens proposés	Ÿ
pour répondre aux	7 Trosorgonione temporano, a argoneo : pao a osjobilio demino
besoins des plus	→ Production de logements :
défavorisés	- Quotas de logements très sociaux par opérations neuves (5 à 10 %)
	- Aide COGA: 6000 euros / PLAI
	- Diversification de l'offre très sociale via la mobilisation du parc privé :
	opérationnalité à définir
	Réponses à des besoins spécifiques :
	- jeunes : cf. Objectifs généraux
	- étudiants : aide COGA, 2000 euros/logement
	- grandes familles : quotas de T5 et + dans opérations neuves (6 à 8%). Ce
	quota est la condition pour l'octroi de l'aide COGA, qui est doublée pour ces grands logements
	- personnes âgées, handicapées : adaptation parc LLS, aides COGA à la
	production de LLS neufs si adaptation, participation COGA aux surcoûts
	d'équipements, bonification de l'aide aux propriétaires occupants pour
	l'amélioration de leur logement
	- personnes mal logées (inconfort, indignité): cf. ci-dessus + parc
	« bailleurs » (opérationnalité à définir)

III.4 CONCLUSION - LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET L'ACCES A L'OFFRE DES PERSONNES DEFAVORISEES : UNE DIFFICILE RENCONTRE

Point de méthode : le projet initial était de mettre en perspective les résultats de l'enquête auprès des structures avec la prise en compte des besoins à l'échelle des territoires d'assiette des Programmes Locaux de l'Habitat (cf. introduction du présent rapport). Les niveaux inégaux de réponses à l'enquête tant entre départements qu'au sein d'une même département permettent difficilement de mener à bien ce projet. Dès lors l'étude sur des territoires spécifiques s'avère impossible.

Si la question du logement des personnes en difficulté est présente au même titre que d'autres lors de l'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat, force est de constater que ceux-ci, dans leur phase opérationnelle, peinent à déployer sur leur territoire une politique ciblée en direction des personnes en difficulté. Plusieurs éléments peuvent expliquer ces difficultés.

- → Un certain nombre de PLH (la plupart de ceux des Alpes-Maritimes, celui du Grand Avignon) a été approuvé avant la publication du Décret 2005-317 du 04/04/2005 engageant précisément à prendre en compte les personnes en difficultés et à prévoir une offre adaptée à ces populations. De plus, seules les Communautés d'Agglomération ou les Communautés Urbaines qui souhaitent bénéficier de la délégation des aides à la pierre sont tenues de réviser leur PLH pour le mettre en conformité avec les termes du décret cité ci-dessus.
- → Le « socle » de la mise en œuvre des PLH consiste en la production de logements, et notamment de logements sociaux, en fonction des objectifs de mixité sociale et d'équilibres territoriaux. Elle s'appuie sur un travail d'ingénierie : pédagogie auprès des élus, mise en place des conditions nécessaires (sur les plans fonciers et urbanistiques...) à la réalisation des objectifs "logement", suivi de la programmation, travail partenarial...
- → Le cadre des actions spécifiques liées au logement des personnes défavorisées (PDALPD, SDAHI...) est départemental et peine à être territorialisé, même si la quasi totalité des travaux d'évaluation des PDALPD soulignent ce déficit et proposent des pistes en matière de territorialisation.

Si bien que l'on a à faire à deux systèmes : l'un à l'échelle « PLH » qui est plus orienté vers la production de logements (« le hard ») et l'ensemble de la population, l'autre à l'échelle départementale plus orienté vers la mobilisation de l'existant, et l'accès à l'offre (« le soft ») et spécialisé sur certains publics.

La phase opérationnelle du PLH du Grand Avignon s'appuie sur quatre axes :

- la production de logements locatifs
- la politique foncière et d'urbanisme
- la valorisation du parc de logements et des quartiers existants
- le partage du projet

Si le premier axe comprend l'appui financier au logement social et très social et a été acté par délibération de la COGA, notamment pour ce qui concerne les PLA I et les grands logements, la traduction en termes de programmation n'était pas mesurable à la date du bilan 2005. En outre, la question de la mobilisation de l'offre privée en direction des plus démunis n'a pas été abordée dans la première année de mise en œuvre du PLH.

IV.1 LES PUBLICS ET LEURS BESOINS

IV.1.1 EN MAJORITE, UN PUBLIC « EN DEMANDE » D'INSERTION – UNE NECESSITE : CONSTRUIRE OU RECONSTRUIRE DES PARCOURS

Si la fragilité économique et la faiblesse des revenus constituent les caractéristiques les mieux partagées par les personnes hébergées, l'on a pu dégager deux parcours caractéristiques des personnes hébergées :

- → la rupture : importance des situations de crises familiales dans les ruptures de parcours. Ces crises semblent concerner notamment mais pas exclusivement des publics jeunes (un quart de moins de 25 ans) et des femmes ayant subi des ruptures parfois violentes (et avec violences).
- → la « galère » : lorsque la rupture n'est pas suivie de restauration ou de réparation, lorsque les liens sociaux se délitent, c'est la galère qui s'installe : la rue (plus d'une personne sur 10 en vient), l'absence de revenus autres que ceux de la mendicité, des séjours en établissement psychiatrique ou en détention, l'impossibilité de stabiliser des parcours résidentiels...

Ces deux situations vont se « compliquer » lorsque des problématiques liées à l'isolement, à la santé, à la violence s'imposent dans le parcours des personnes. Plusieurs figures se dégagent :

- ⇒ Des publics dont la « demande d'insertion » est récente :
 - les jeunes sans attache ou dont les soutiens familiaux fonctionnent de moins en moins (15 à 20 % de l'échantillon) : ils sont dans l'aller-retour entre l'hébergement en structure et l'hébergement chez des tiers, périodes entrecoupées de solutions très provisoires (hôtels, squats, rue...), ne sont pas solvabilisés par les minima sociaux et connaissent la galère au niveau professionnel. Marqués par une instabilité (une partie d'entre eux fait des séjours courts mais récurrents en CHRS), ils sont donc en attente de stabilisation via le logement et/ou l'accès à l'emploi :
 - **les couples, avec ou sans enfants** (moins de 10 % de l'échantillon), qui se trouvent souvent dans la même situation :
 - les femmes, seules parfois, mais le plus souvent avec enfants, en situation de rupture familiale (15 à 20 % de l'échantillon) : ayant souvent subi des violences, elles sont surtout caractérisées par une demande d'insertion élargie allant du logement à l'emploi pouvant passer par la parentalité, la santé, etc.

- personnes qui restent hébergées sur de courtes durées, que d'autres qui passent d'accueil d'urgence en hébergement d'insertion ou d'hébergement d'insertion en hébergement d'insertion.
- ⇒ D'autres personnes en demande d'insertion, dont la situation est intermédiaire entre les deux catégories précédentes : une situation de rupture ou une perte d'attaches qui entraînent des difficultés difficilement surmontables (25 à 30 % de l'échantillon) : sans y être installées durablement elles en connaissent la dure réalité. Ces personnes partagent les caractéristiques des différentes catégories de public décrites ci-dessus.

IV.1.2 UN PUBLIC MOINS IMPORTANT ESSENTIELLEMENT PENALISE PAR LE DECALAGE ENTRE LE MARCHE DU LOGEMENT ET SES CONDITIONS ECONOMIQUES — UNE DEMANDE DE CONSOLIDATION DES PARCOURS RESIDENTIELS

Si la majorité des publics est en « demande d'insertion », les éléments issus de l'enquête permettent de souligner qu'une partie des publics hébergés est face à un problème d'accès au logement stricto sensu. Il peut s'agir :

- de jeunes en mobilité professionnelle ou en stage,
- de personnes plus âgées solvabilisées,
- parfois de personnes aux revenus issus d'une activité salariée.

L'isolement ou du moins l'absence de réseaux de solidarité offrant pour un temps une solution-logement explique sans doute qu'elles sont obligées de demander une place d'hébergement.

IV.1.3 AUX PORTES DES CHRS: UN PUBLIC DE PLUS EN PLUS EN PLUS PENALISE PAR LE MARCHE DU LOGEMENT ET DE MOINS EN MOINS EN DEMANDE D'INSERTION?

Plusieurs éléments laissent à penser qu'une partie de la demande d'hébergement, qu'elle soit ou non satisfaite, émane de personnes qui seraient plus en demande d'un logement dans le parc de droit commun que dans une demande d'insertion :

- → Des listes d'attentes beaucoup plus importantes sur les places dévolues aux familles que sur celles prévues pour les isolés. Or ces dernières sont généralement plus pénalisées par le marché du logement (raréfaction de l'offre de grands logements dans le parc public et/ou cherté des loyers dans le parc privé) : une partie ¹⁴ de cette demande émane probablement de familles pour lesquelles l'accès à un logement de droit commun est au moins provisoirement impossible.
- → Une demande beaucoup plus liée aux contingences économiques dans les zones de marché tendues : ainsi les difficultés caractéristiques des publics hébergés dans les structures des Alpes-Maritimes sont avant tout et de manière beaucoup plus significative que dans les autres départements d'ordre économique et financier. Même si l'aspect insertion n'est pas absent dans ces situations, on peut faire l'hypothèse qu'une partie de ce public s'oriente (est orientée) vers un hébergement faute de solution dans le parc de droit commun.

IV.2 LES CHRS REPONDENT-ILS AUX BESOINS?

Un nombre conséquent de ménages accueillis, un turn-over élevé

¹⁴ Non quantifiable, dans la mesure où lorsqu'elles sont tenues, les listes d'attentes sont « brutes » et ne détaillent pas les profils des demandeurs.

L'échantillon des structures ayant répondu à l'enquête couvre plus d'un tiers de l'offre d'hébergement de PACA, soit 1 214 places. En 2004, ce sont 1 419 ménages qui ont été hébergés, pour 1 972 personnes. Ils ont effectué un séjour « moyen » de 248 jours (environ 8 mois), la majorité (60%) des ménages restant hébergés moins de 6 mois et une petite minorité (13 %) plus d'un an. Le turn-over reste élevé : entre 82 et 87 % selon les réponses.

■ Les publics hébergés : une diversité de situations et de difficultés

Si une forte majorité de ménages hébergés est composée d'une seule personne (80 %) il ne faut pas en conclure à une homogénéité du public pris en charge par les structures d'hébergement. En effet, un ensemble de données vient délivrer l'image d'un public assez diversifié, du point de vue :

- des tranches d'âge : si les plus de 55 ans sont minoritaires et les 25/45 ans dominent, les moins de 25 ans, et les 45/55 ans sont significativement représentés ;
- de l'origine des ressources: les minima sociaux sont plus représentés (50 %) mais on trouve des proportions significatives de personnes dont les ressources sont issues d'une activité salariée et, à l'opposé, de personnes sans ressources régulières;
- de l'origine résidentielle avant l'arrivée en CHRS.

Enfin, les difficultés identifiées par les structures sont elles aussi diversifiées: aux problématiques d'accès à l'emploi et d'accès au logement, viennent s'ajouter les difficultés propres à un public en demande d'insertion (instabilité ou rupture d'ordre familial, problèmes de santé, accès aux droits et problèmes administratifs, errance, galère...).

■ Un accès au logement de droit commun qui concerne une part non négligeable des personnes hébergées... mais une partie des sorties de CHRS qui traduisent des parcours « en dent de scie » voire bloqués

Plus d'un quart (27 %) des personnes sorties au cours de l'année 2004 ont accédé à un logement de droit commun public et privé : ce chiffre est significatif et témoigne d'une capacité des structures d'hébergement à aider à des parcours ascendants, d'autant qu'une partie des sorties (environ un tiers) n'est pas renseignée. Cependant une partie des ménages ne trouve pas de solution logement durable en sortie d'hébergement mais des solutions provisoires :

- retour dans la famille ou l'entourage
- hébergement en CHRS ou dans un autre type de structure
- solution logement précaire (hôtel, mobil-home)
- hospitalisation

On peut supposer qu'une partie de ces ménages vont se retrouver, du fait de la précarité des solutions trouvées et après un temps plus ou moins long, à nouveau en demande d'hébergement.

■ Un travail d'insertion dont l'efficacité se mesure à l'aune de divers indicateurs

⇒ Pour un certain nombre de ménages, le passage en CHRS compense l'effet pénalisant du marché : dans la mesure où les niveaux de ressources sont faibles et le taux de personnes stabilisées professionnellement peu élevé, le nombre de relogements dans le parc de droit commun apparaît assez important, d'autant plus que le public hébergé est à la fois pénalisé par les contraintes du

marché et en proie à des difficultés d'insertion (cf. ci-dessus). L'effet compensateur vis-à-vis des contraintes du marché est particulièrement mesurable auprès des familles avec enfants dont le « taux de relogement » est plus important que pour la moyenne.

- ⇒ La durée de séjour en CHRS est une garantie pour l'accès à un logement de droit commun : en effet, plus la durée de séjour est longue plus le taux d'accès à un logement de droit commun est important. C'est là l'illustration que le travail de « réadaptation » demande du temps pour jouer positivement sur le parcours résidentiel des ménages. A contrario, les personnes qui font un séjour court dans les structures ont peu de chance de « sortir » vers un logement de droit commun.
- L'intermédiation auprès du bailleur garantit le mieux l'accès au logement, a fortiori lorsqu'elle est complétée par un accompagnement social. C'est ce que montre l'analyse des moyens mobilisés pour garantir l'accès à un logement autonome : l'intermédiation avec le bailleur effectuée par le CHRS est le premier des moyens (devant la mobilisation de filières comme les contingents : cf. cidessus). L'accompagnement des personnes (effectué soit dans le cadre de la mission CHRS soit dans le cadre d'un accompagnement spécifique de type ASLL) apparaît comme une garantie supplémentaire dans le parcours des personnes.

■ Un travail d'insertion dont les limites sont, elles aussi, mesurables :

- ⇒ La difficulté de gérer des parcours en dent de scie :
- Les jeunes, une partie des personnes isolées sont ceux que l'on retrouve souvent sortant vers un nouvel hébergement (entourage ou institutionnel) ou un logement précaire. Dans la mesure où une partie d'entre eux restent un temps assez court dans les structures d'hébergement (moins de 6 mois, voire moins de deux mois), on peut en conclure qu'une partie du public hébergé s'inscrit dans des parcours résidentiels en dent de scie : allers-retours entre différentes formes d'hébergement, séjours en CHRS courts mais récurrents...
- ⇒ Une galère qui s'installe et déstabilise durablement les personnes :

Ces parcours en dent de scie peuvent se transformer, on l'a vu, en « galère » durable où les personnes non seulement ne parviennent pas à construire un parcours résidentiel mais s'en éloignent en cumulant, avec le temps, des difficultés diverses (santé, dépendance, isolement...). Difficultés qui rendent improbable toute stabilisation des parcours résidentiels, du moins dans une première période qui peut être assez longue.

V.1 EN TOUT PREMIER LIEU, VALORISER AUPRES DES ACTEURS LOCAUX LA DEMARCHE D'ETUDE ACTION RETENUE DANS LE CADRE DE LA MISSION OUVRIR LA VILLE ET SES RESULTATS

Parce qu'elle a suscité une réflexion partagée, tant sur ses méthodes que sur ses résultats, l'étude réalisée ici nous semble être une contribution importante à une culture commune de l'observation des publics et à l'analyse des pratiques des institutions. C'est aussi une contribution à une culture commune de l'évaluation.

Il nous apparaît opportun que les échanges engagés puissent trouver une continuité dans chaque département, et associer notamment les acteurs qui n'ont pu être présents au cours des diverses rencontres qui ont ponctué l'étude.

Les structures d'hébergement sont bien sûr concernées au premier chef, mais au-delà des opérateurs, leurs autorités de contrôle et/ou financeurs, au premier rang desquels les DDASS, doivent l'être tout autant.

C'est une condition sine qua non des déclinaisons opérationnelles des divers enseignements de ce travail.

V.2 LA QUESTION DE L'OBSERVATION DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT, DES PUBLICS, DES PARCOURS ET DES BESOINS : DES SOLUTIONS TECHNIQUES A METTRE EN ŒUVRE, AVEC UN NECESSAIRE POSITIONNEMENT DES AUTORITES DE CONTROLE ET DE TARIFICATION VIS-A-VIS DES STRUCTURES

Il est clair qu'il n'y aura pas d'investissement spontané des structures sur la mise en œuvre d'une démarche et d'outils communs d'observation dans la région. Les conditions de notre étude nous confortent dans cette analyse. Cela signifie que sans un positionnement fort des services de l'Etat sur la nécessité de développer un tel dispositif, celui-ci ne verra probablement pas le jour.

Du point de vue technique, voilà les enseignements sur lesquels l'élaboration d'un tel projet nous paraît pouvoir s'appuyer.

V.2.1 LES DONNEES A OBSERVER

La mise en place de l'enquête nous a permis de tester auprès des CHRS de la région des tableaux de bord permettant de croiser des données sur :

- les profils des personnes hébergées,
- les types de difficultés qu'elles rencontrent,
- leurs parcours résidentiels,
- les types d'accompagnements mis en œuvre,
- les types de structures qui les accueillent.

Ces tableaux de bord ont été validés par :

- la Commission Régionale Logement, animée par la FNARS
- le Comité de Pilotage de l'étude.

Ils ont été expérimentés par 24 structures sur les 64 que compte la région (3,7/10).

Cette expérimentation nous apprend que :

- le niveau d'équipement affecté par les structures à l'observation de leurs activités et de leur public est très hétérogène; cette remarque vaut autant pour les logiciels lorsqu'ils existent (et dans ce cas ils sont plus ou moins bien appropriés par les équipes), que pour les supports papier des dossiers des bénéficiaires;
- leur possibilité de rassembler les informations nécessaires pour l'enquête est, elle aussi, très inégale, qu'elles soient informatisées ou pas. Les statistiques élaborées par les structures sont globalement conditionnées par les commandes statistiques de leurs financeurs. Aussi, l'information est-elle minimale. Elle n'offre pas aux équipes une lisibilité claire des publics et de leurs parcours;
- pour avoir une vision plus proche de la diversité des profils, des situations, des parcours, des actions développées, il a fallu pour cette étude :
 - o harmoniser le regard porté par les structures, en élaborant une grille unique de recueil et de traitement de données, venant se substituer à la multitude de celles existantes ;
 - o dans la plupart des cas retourner à la source des dossiers pour collecter l'information, bénéficiaire par bénéficiaire ;
 - vérifier, après saisie par les structures, la cohérence des données et parfois les réinterroger (des recoupements révélaient parfois des erreurs ou des écarts inexpliqués);
 - o faire régulièrement un retour collectif de nos observations aux structures pour les mettre en perspective.

Devant l'enjeu d'une nécessaire connaissance des publics, de leurs parcours et de leurs besoins, et d'un indispensable ajustement de l'offre, on peut affirmer qu'un outil d'observation pérenne fait défaut au dispositif d'hébergement, tant à l'échelle des structures elles mêmes qu'au plan local, départemental et régional.

Cette enquête peut constituer la première étape de l'élaboration de cet observatoire. Pour la mener à bien, nous avons dans un premier temps retenu une palette de critères suffisamment larges pour appréhender la multiplicité des profils des publics, des situations et des paramètres qui pouvaient influencer leur parcours avec les structures.

5 champs ont été retenus :

- Caractéristiques des structures
- Profils sociodémographiques
- Difficultés rencontrées
- Destination résidentielle après sortie d'hébergement
- Type d'accompagnement mis en place

Ils se déclinent en 26 variables donnant eux-mêmes lieux à 100 données potentiellement caractéristiques de la population et des situations :

CHAMP 1 - CARACTERISTIQUES DES STRUCTURES

- Nom de la structure
- Statut (Maison Relais ou CHRS)
- Propriétaire(s) des locaux
- Capacité d'accueil totale, dont "éclaté"
- Catégorie(s) de public(s) accueilli(s)
- Taux moyen d'occupation 2002, 2003 et 2004
- Durée moyenne de séjour en hébergement d'insertion 2002, 2003 et 2004
- Places inoccupées pour raisons techniques (état nécessitant des travaux)
- Existence d'une liste d'attente due au manque de places
- Nombre de demandes en liste d'attente, dont personnes isolées et dont familles

CHAMP 2 - PROFILS

- Composition du ménage
 - o Personne seule
 - Couples sans enfant
 - o Couples avec moins de 3 enfants
 - Couples avec 3 enfants et plus
 - o Familles monoparentales avec moins de 3 enfants
 - o Familles monoparentales avec 3 enfants et plus
- Age (adulte 1 et 2)
 - o moins de 25 ans
 - o 25-45 ans
 - o 45-55 ans
 - o 55 ans et plus
- Avec Enfant(s)
 - o de moins de trois ans
 - o de plus de trois ans
- Sexe (adulte 1 et 2)
 - o Hommes
 - o Femmes
- Nationalité (adulte 1 et 2)
 - o Française
 - o UE
 - o Hors UE
- Sources de revenus
 - o Activité professionnelle (adulte 1 et 2)
 - CDD temps partiel
 - CDD temps complet
 - CDI temps partiel
 - CDI temps complet
 - Contrat aidé
 - Formations ou stages rémunérés
 - Assedic
 - Minima sociaux (AAH, RMI, API, Minima vieillesse...)
 - Autres revenus (mendicité...)

- Niveau de revenus
 - o 500 et moins
 - o 501 à 650
 - o 651 à 800
 - o 801 à 1000
 - o 1001 à 1500
 - o Plus de 1500
- Provenance avant l'arrivée dans le CHRS
 - o Rue
 - Centre de détention
 - Hôpital psychiatrique
 - o Accueil d'urgence
 - o Autre hébergement institutionnel
 - o Autre CHRS
 - o En résidence sociale
 - En foyer (de type FJT)
 - o En hôtel
 - Hébergement par l'entourage
 - Logement autonome
 - Expulsion pour dette locative
 - o Départ pour d'autres raisons
- Durée du séjour
 - o Moins de 2 mois
 - o De 2 mois à 6 mois
 - o De 6 à 12 mois
 - o De 12 à 24 mois
 - o Plus de 24 mois

CHAMP 3 - PROBLEMES RENCONTRES PAR LE PUBLIC

- Difficultés liées à l'emploi et faiblesse des revenus
- Difficultés liées à l'état de santé (dont troubles psy)
- Conduites addictives
- Ruptures familiales
- Expulsion, rupture de trajectoire résidentielle, problème durable d'accès au logement
- Surendettement
- Problématiques administratives et d'accès aux droits

CHAMP 4 - DESTINATIONS A LA SORTIE DU CHRS

- Autre hébergement
 - o Autre CHRS
 - o En résidence sociale
 - En foyer (de type FJT)
 - o En hôtel
 - o Dans l'entourage
- Logement dans le parc privé
 - Droit commun
 - o Locataire d'un bailleur associatif

- o En sous location avec une association
- o Dans le cadre d'un bail glissant
- Logement dans le parc public
 - Droit commun
 - En sous location avec une association
 - o Dans le cadre d'un bail glissant
- Filière d'accès au logement
 - o Mairie
 - Contingent préfecture
 - 0 1%
 - o Agence immobilière
 - o Avec intermédiation CHRS/bailleur
 - Avec intermédiation autre association/bailleur
 - o AIVS
 - o Relations, famille, amis
- Autres logements
 - o Hôtels
 - o Meublés
 - o Camping, mobil home
 - o Autres
- Autres
 - Hospitalisation
 - Sans solution
 - Destination inconnue

CHAMP 5 - TYPE D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN ŒUVRE AUPRES DES MENAGES

- Sans accompagnement
- Avec accompagnement dans le cadre de la mission classique du CHRS
- Avec accompagnement spécifique ou de type ASLL

Dans le cadre de notre mission, nous devions proposer une grille d'observation pertinente de l'offre d'hébergement, et des profils, besoins et parcours du public. Cet outil est destiné aux services chargés du suivi de la mise en œuvre des dispositions découlant de la loi de Cohésion Sociale. L'exploitation des données recueillies auprès des CHRS de PACA nous a permis de mettre en évidence les variables les plus « parlantes ». Elle nous a également conduit à procéder à des regroupements de catégories qui, isolées, semblaient peu significatives. La grille finalement retenue pour une observation permanente, en concertation avec la Mission Ouvrir la Ville, compte 5 champs, 17 variables donnant lieu à 37 données caractérisant les situations.

CHAMP 1 - CARACTERISTIQUES DES STRUCTURES

- La capacité d'accueil
- Les catégories de publics accueillies (spécialisation ou pas)
- Le taux moyen d'occupation
- Les durées moyennes de séjour
- Le ratio « nombre de personnes en liste d'attente/capacité d'accueil de la structure »

CHAMP 2 - PROFILS

- Le type de ménage :
 - o personne isolée
 - o famille monoparentale
 - o famille nombreuse
- L'âge (des particularités chez les moins de 25 ans et chez les plus de 45 ans)
- Le sexe
- La nationalité (UE et hors UE)
- Les sources de revenus
 - o Emploi
 - Transferts sociaux
- La provenance avant le CHRS
 - Logement autonome
 - Hébergement institutionnel
 - Hébergement familial
 - Autres provenances (habitat précaire, la rue, hôpital, incarcération)

CHAMP 3 - PROBLEMES RENCONTRES PAR LE PUBLIC

- Absence d'emploi
- Emploi peu rémunéré
- Ruptures familiales
- Ruptures résidentielles
- Santé (dont troubles psychiatriques et addictions)

CHAMP 4 - DESTINATIONS A LA SORTIE DU CHRS

- Destinations précaires
 - Logement précaire
 - o Hébergement dans l'entourage
 - Hébergement institutionnel
- Logement
 - o Privé
 - o Public
 - Avec intermédiation associative ou pas
- Taux de destinations inconnues
- Filière
- o Agence immobilière
- o Contingents institutionnels
- Intermédiation associations et bailleurs
- o Relations personnelles et réseaux

CHAMP 5 - TYPE D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN ŒUVRE AUPRES DES MENAGES

- Sans accompagnement spécifique (hors celui du CHRS)
- Avec accompagnement spécifique ou de type ASLL

V.2.2 COMMENT MENER A BIEN UNE OBSERVATION DE L'EVOLUTION DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT ET DES PARCOURS DES PUBLICS ?

Il nous apparaît aujourd'hui opportun de :

- soumettre à la validation de la Commission Régionale Logement animée par la FNARS, et du Comité de Pilotage de l'étude, la grille de lecture proposée ci-dessus ;
- convenir d'un protocole d'observation que chaque structure pourrait s'approprier.

Sur le plan pratique, il apparaît clairement que, pour le recueil et le traitement des données :

- il faut abandonner l'idée que le recueil des données puisse se faire au moyen de tableaux croisant les différentes variables, comme nous l'avons fait pour l'étude; c'est une démarche complexe, que toutes les structures ne peuvent mettre en œuvre, et qui limite les requêtes statistiques aux croisements envisagés lors de la conception des tableaux;
- il serait nécessaire de construire une base de données informatique reprenant les différents champs et variables validés. Chaque situation doit pouvoir faire l'objet d'une saisie au sein des structures, dans cette base, des informations requises, dans le cadre de la réglementation en vigueur;
- pour que cette saisie soit possible, et harmonisée à l'échelle régionale, il est nécessaire que chaque structure se voit dotée de la base de donnée et d'un masque de saisie approprié. On peut noter que les informations recherchées sont généralement consignées de manières diverses par les structures. On peut imaginer qu'au dossier papier de chaque résident vienne s'ajouter une fiche de suivi consignant les données avant saisie;
- pour que l'exploitation soit possible, il est nécessaire que l'ensemble des données soit centralisé et traité périodiquement par un seul et même acteur, ce qui n'empêche pas chaque structure de réaliser en interne, et au moyen du même outil, des statistiques qui lui soient propres, en tant que de besoin.

On pourrait schématiser l'avancement de ce « projet d'observatoire » avec le tableau ci après :











- Validation des variables d'observation par la CRL et le CP

1.2 - Construction de la Base de Données Informatisée

1.3 – Construction du masque de saisie destiné aux structures

1.4 - Validation des outils (CRL,CP). Positionnement des tutelles.

structures des outils d'observation et mise

en service









2.1 – Livraison aux structures de la Base de Donnée et du masque de Saisie. Mise en Service.

2.2 - Formation des structures à la mise en œuvre de l'observation

Etape 3 Lancement du recueil permanent des données



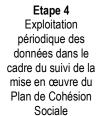
3.1 - Dans chaque structure, annexion au dossier d'une fiche d'information anonyme



3.2 - Saisie régulière de la fiche (qui est en fait le masque de saisie) par la structure, dossier par dossier.

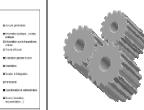


3.3 - Transmission régulière auprès du service chargé de centraliser les données des informations saisies





Exploitation en interne par les structures de



Exploitation périodique des données globales centralisées.

V.3 L'ESTIMATION DES BESOINS EN OFFRE D'HEBERGEMENT EN PACA

V.3.1 ESTIMATION A PARTIR DES DONNEES DE L'ETUDE EN PROVENANCE DES STRUCTURES

L'étude réalisée auprès des structures implantées en région PACA permet de procéder à des estimations sur les places d'hébergement dit d'insertion qui peuvent y manquer, au regard des besoins de la population. A l'échelle infra régionale, seules les données recueillies sur les Bouches-du-Rhône permettent de tels calculs.

Il est clairement apparu, tant dans l'analyse des capacités d'accueil que dans celle des listes d'attente des structures qu'une distinction devait être établie entre les besoins des familles et ceux des personnes isolées.

La formule utilisée pour ces estimations est la suivante :

[(Journées installées) × (Taux d'occupation)] × (Taux d'attente sur capacité d'accueil)

Une pondération est à appliquer au résultat de ce calcul, tenant compte de la proportion de personnes qui, s'adressant aux CHRS formulent en fait une demande de logement qui pourrait se résoudre sans hébergement si l'offre était adaptée et suffisante.

Il s'agit là de ne pas comptabiliser dans les besoins « d'hébergement d'insertion » proprement dits des situations qui se caractérisent par un simple problème de solvabilité, sans difficulté particulière dans d'autres registres que celui du revenu ou du mal logement technique...

Nous avons considéré que ces besoins étaient à intégrer dans l'estimation des besoins en logement.

Dans notre calcul, le coefficient de pondération est de 18% ; il a été déduit de la proportion du public décrit plus haut, sur l'ensemble de la population hébergée.

	PACA		Bouches du Rhône			
	Familles	P. Isolées	Familles	P. Isolées	Observations / mode de calcul	
Places installées	667	2366	358	1878	Décompte structure par structure dans le panel et projection régionale.	
Soit en %	22,0%	78,0%	16,0%	84,0%	Estimation de la répartition en % à partir de l'enquête	
Soit en joumées installées	243455	863590	130670	685470	Equivalent du nombre de places en nombre de journées	
Taux d'occupation	97%	98%	97%	98%	Source: enquête - projection à partir des données recueillies	
Attente/capacité d'accueil	96%	28%	98%	18%	Source: enquête - projection à partir des données recueillies	
Estimation des journées manquantes	226705	236969	124215	120917	(Journées installées) x (% d'occupation) x (% d'attente sur capacité d'accueil)	
Soit en places	621	649	340	331	Conversion: n jours / 365	
Coefficient de pondération	18%		18%		Permet d'exclure du calcul les ménages dont la demande relève du logement et non de l'hébergement (source	
Estimation des places à créer après pondération	509	532	279	272	Estimation des places manquantes pondérée	
Totaux	10	042	51	51		

V.3.2 ESTIMATION A PARTIR D'UNE ETUDE COMPAREE DES TAUX D'EQUIPEMENT ET D'INDICATEURS DE PRECARITES DE LA POPULATION, (RMI ET API).

Le raisonnement qui permet les estimations des besoins en hébergement suivant cette méthode répond successivement aux questions suivantes :

Données de base :

- Quel est le ratio « places installées » / « nombre d'habitants » dans chaque département ?
- Quel est ce ratio au plan national?
- Quels sont les écarts qui peuvent exister entre l'indicateur départemental et l'indicateur national ?
- Constate-t-on un sous équipement, ou un sur équipement ? Dans quelle proportion ?

Parallèlement,

- Quels sont les ratios « bénéficiaires du RMI » / « nombre d'habitants », ainsi que « allocataires de l'API » / « nombre d'habitants » ? Nous rappellerons qu'il s'agit là de deux publics qui composent une grande partie de la population des CHRS.
- Peut-on expliquer les écarts constatés sur les taux d'équipement par des indices de plus grande ou plus faible précarité du public ? Par exemple, le sous équipement constaté dans un département reflète-t-il des écarts comparables dans les indicateurs de précarité ?

Projections:

Il s'agit de :

 calculer ce que devrait être le nombre de places installées, toutes choses égales par ailleurs, si dans tous les départements le taux d'équipement national s'était appliqué. Le résultat est nommé « effectif de conformation au taux national ». Ce calcul s'obtient par la formule suivante :

(population départementale) × taux d'équipement national

- pondérer le résultat obtenu en lui appliquant le taux découlant de la moyenne des écarts constatés entre les indicateurs de précarités locaux et l'indicateur national.

Exemple:

Le calcul de l'effectif de conformation au taux national d'équipement pour le département des Bouchesdu-Rhône indique que le nombre théorique de places installées devrait y être de 1401 places. Or, les indicateurs de précarité indiquent une précarité supérieure, de l'ordre de « indice national \times 1,85 ». Le coefficient appliqué ici est donc de : 1401 \times 1,85 = $\underline{2592}$. C'est le nombre de places installées dont le département devrait pouvoir bénéficier effectivement.

2592 places. Il en existe 2236. L'estimation indique par conséquent que 356 places d'hébergement devraient être créées.

Etude comparée des taux d'équipement et des indicateurs de précarité	Taux équipement CHRS 2003	Comparaison avec l'indice national	Taux de bénéficiaires du RMI	Comparaison avec l'indice national	Taux de monoparentalité	Comparaison avec l'indice national	
Alpes de Haute					40.0		
Provence	0,37	0,4	30	0,9	12,8	1,0	
Hautes Alpes	0,56	0,6	17,1	0,5	6,6	0,5	
Alpes Maritimes	0,43	0,5	31,5	1,0	13,6	1,1	
Bouches du Rhône	1,5	1,6	68,9	2,1	19,3	1,6	
Var	0,76	0,8	44,3	1,4	14,8	1,2	
Vaucluse	0,56	0,6	41,2	1,3	18,6	1,5	
PACA	0,96	1,0	50,2	1,5	16,6	1,4	
France	0,94	1,0	32,4	1,0	12,2	1,0	
Observations	Taux pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	-	Taux pour 1000 adultes de 20 à 59 ans	-	Taux pour 1000 adultes de 15 à 49 ans	-	
Sources		nto Statiss 2005 - DRASS Paca	Source Atlas Social 2005 - DRASS PACA, Région PACA, CAF des Bouches du Rhône				

Lire dans les Bouches-du-Rhône, le taux d'équipement est 1,6 fois supérieur au taux national. Le taux de bénéficiaires du RMI est 2,1 fois supérieur.

Comm	nentaires de l'étude comparée des taux d'équipements et des indicateurs de précarité
Alpes de Haute Provence	Atteint les mêmes indices de précarité que le territoire national - Un écart de - 60% avec le taux d'équipement national.
Hautes Alpes	Taux d'équipement présentant un écart identique avec les données nationales que les indices de précarité.
Alpes Maritimes	Atteint les mêmes indices de précarité que le territoire national - Un écart de - 50% avec le taux d'équipement national.
Bouches du Rhône	Les indicateurs concernant le RMI sont deux fois supérieurs aux nationaux. Le taux d'équipement atteint 1,5 fois le taux national en 2003 mais il connaît un rattrapage entre 2003 et 2005 pour atteindre 2,2 fois ce taux.
Var	Le taux d'équipement est inférieur au taux national ; les indices de précarité sont supérieurs.
Vaucluse	Les indices de précarité sont supérieurs de 30 à 50% aux indices nationaux. Le taux d'équipement est inférieur de 40%.
PACA	Le taux d'équipement en PACA est égal au taux national. Les indices de précarité sont nettement supérieurs.

Projections sur les besoins en place d'hébergement en PACA, à partir de l'étude comparée des taux d'équipements et des indicateurs de précarité	Places installées 1/1/04 *	Places installées 20/9/05 *	Effectif de conformation au taux national d'équipement	Moyenne des écarts aux indices de précarité nationaux	Effectif de conformation au taux d'équipement national corrigé avec les indices de précarité	Places à créer
Alpes de Haute Provence	27	27	69	0,95	65	38
Hautes Alpes	37	37	62	0,50	31	0
Alpes Maritimes	229	219	479	1,05	503	284
Bouches du Rhône	1535	2236	1401	1,85	2592	356
Var	365	365	451	1,30	587	222
Vaucluse	152	155	260	1,40	364	209
PAGA	2345	3039	2976		4142	1109
* Source: DRASS PACA - F	INESS					

Cette méthode de calcul, indique que ce sont 1109 places qui manqueraient à la région. Elle corrige la sur représentation des Bouches-du-Rhône dans la méthode précédente, en suggérant une répartition des créations moins massivement concentrée dans ce département.

L'ESTIMATION DES BESOINS EN LOGEMENT DES PUBLICS SORTANT DE CHRS EN **V.4 PACA**

V.4.1 APPROCHE QUALITATIVE

Vers quels publics l'offre de logement doit elle plus particulièrement se tourner ?

- Le croisement des difficultés rencontrées et des destinations après hébergement nous apporte quelques éléments de réflexion.
- Le croisement des profils du public et des destinations également.

V.4.1.1 Au regard des difficultés et des sorties

Il apparaît que 42.5% des ménages sortis et ayant connu ou connaissant des problèmes administratifs n'accèdent pas au logement. De même pour :

- 55% des ménages ayant connu ou connaissant des difficultés d'emplois
- 63% des ménages avant connu ou connaissant des ruptures familiales
- 67% des ménages ayant connu ou connaissant des problèmes de santé
- 71% des ménages ayant connu ou connaissant des ruptures résidentielles durables

Si une offre de logement est à mobiliser, c'est aussi la question de l'accompagnement à l'accès à l'offre qui est à traiter, qu'il s'agisse d'intermédiation entre CHRS et bailleur, ou d'accompagnement personnalisé du ménage. Nous l'avons vu, le public des CHRS est dans son ensemble fragilisé. Aussi il est toujours délicat de décliner des « problèmes types » qui devraient faire l'objet de priorités, tant l'analyse des situations dans leur singularité est importante.

Ce que l'on peut dire, c'est que le marché du logement semble des plus fermés pour ceux qui en ont été exclus brutalement, où qui y survivent dans des conditions qui ne réunissent pas les critères de la décence. Comme stigmatisés, ils ne parviennent pas à y entrer.

Les personnes confrontées à des problèmes de santé semblent aussi plus en difficulté pour se loger. Au-delà de l'offre de logement, la question de l'accompagnement d'une part et celle du logement et de services adaptés d'autre part, doivent se poser.

v.4.1.2 Au regard des profils et des sorties

Il apparaît que :

Concernant la composition des ménages :

La demande de logement émanant des familles est forte au sein des CHRS. On notera que 23 à 12 % des familles monoparentales (moins de 3 enfants et plus de 3) ne sont pas relogées à la sortie. Ce taux s'élève à :

- 49 % pour les couples avec 3 enfants et plus
- 62 % pour les couples avec 1 ou 2enfants

Les personnes seules ont les plus grandes difficultés à se diriger vers un logement autonome après leur hébergement (27 %).

Concernant l'âge:

Les jeunes de moins de 25 ans ne sont que 28 % à être relogés (contre 42 à 47 % pour les autres tranches d'âge). C'est la tranche d'âge la plus en difficulté.

Concernant la situation socio professionnelle :

Un tiers des personnes privées d'emploi accède au logement, contre la moitié des personnes en activité.

V.4.2 APPROCHE QUANTITATIVE

En 2004, 3553 personnes ont été hébergées au sein des 3 039 places installées de CHRS dans la région PACA.

41% des personnes hébergées effectuent des séjours supérieurs à 6 mois dans la structure. Si elle est renouvelable, l'objectif de la période initiale d'accompagnement (liée au contrat de séjour) est de permettre aux personnes de recouvrer leur autonomie et d'accéder à un logement. Force est de constater que dans de nombreux cas, y compris lorsque la situation des personnes est rétablie, cela ne suffit pas. Si une partie du public rencontre des difficultés multiples qui empêchent toute démarche de projet, une autre est essentiellement confrontée à des freins économiques, et/ou au rejet systématique de ses candidatures au logement. Dans ce cas, le CHRS est une réponse palliative, provisoire mais durable, à la demande de logement.

Parmi les personnes qui effectuent des séjours courts figure également un public qui aurait pu éviter le CHRS si le marché local du logement était moins tendu.

Ces constats nous amènent à prendre en compte dans nos estimations, plusieurs types d'éléments qui conduisent à plusieurs scénarios :

- 1. Ceux apportés par l'étude des difficultés du public à son entrée en CHRS. A ce titre, on notera que :
 - pour une partie des ménages, la solvabilité apparaît comme un frein principal à l'accès au logement face à la montée des prix des loyers, et une motivation de l'arrivée en CHRS; (leur quantification a été malaisée; les difficultés liées à l'emploi et à la faiblesse des revenus représentent près de 33% des freins au logement ayant amené une demande d'hébergement; ces difficultés ne sont pas toujours cumulées dans les dossiers avec d'autres problèmes, familiaux, de santé et autres...)
 - pour 8 % des ménages, c'est la question du mal logement, ou de l'absence soudaine de solution de logement après un départ obligé (fin de bail, expulsion) qui a motivé l'arrivée en CHRS.

Nous faisons alors l'hypothèse que ces situations auraient pu trouver une réponse directement dans le cadre d'un logement si une offre adaptée était mobilisable.

Ce scénario, qui ne prend pas en compte les personnes « prêtes à être logées » après une période de réadaptation centrée sur des handicaps multiples, peut apparaître minimal. D'autre part, le croisement entre ces types de problèmes et le type de destination après hébergement confirme la grande difficulté de ces publics à se loger.

- 2. Ceux apportés par l'étude des durées de séjour. Nous faisons alors l'hypothèse aléatoire que le nombre personnes séjournant plus de 6 mois dans la structure (42 % des ménages) correspond au nombre de logements qu'il faudrait mobiliser, la mission « d'autonomisation » assumée par le CHRS étant censée être remplie dans cette période.
- 3. Ceux apportés par l'étude destinations à la sortie d'hébergement; nous faisons alors l'hypothèse que le nombre des ménages sortis vers d'autres destinations que le logement autonome (72,5 % des ménages) permet l'estimation des besoins. Ce scénario peut apparaître maximal: par exemple, parmi les personnes se dirigeant vers un nouvel hébergement, on pourrait compter « des retours vers les proches », de jeunes ayant quitté momentanément leurs parents, ou des personnes non disposées à se loger seules... Dans les destinations inconnues, croisées en particulier avec de courts séjours, on pourrait compter des personnes ayant aussi retrouvé leur entourage, ou ayant accédé à un logement par leurs propres moyens (cela semble rare toutefois).

Aussi, si les données recueillies au cours de l'enquête, représentatives de l'ensemble de PACA, permettent de proposer les trois scénarios suivants, ceux-ci doivent être appréhendés avec prudence. En particulier, il importe de rappeler que trois départements n'ont pas ou pratiquement pas répondu à l'enquête et que les données sur lesquelles ces scénarios sont construits ne reflètent peut-être pas leurs réalités spécifiques.

Les résultats sont à lire comme des « besoins annuels en fourniture de logements ». Selon le scénario retenu, ces besoins se situent, pour la région, dans une fourchette de 640 à 2600 par an.

PACA	Ménages confrontés à des problèmes de solvabilité ou de mal logement	Ménages hébergés pendant plus de 6 mois	Ménages ne sortant pas vers un logement autonome	Alpes Maritimes	Ménages confrontés à des problèmes de solvabilité ou de mal logement	Ménages hébergés pendant plus de 6 mois	Ménages ne sortant pas vers un logement autonome
Proportion dans la population enquêtée	18,0%	42,0%	72,5%	Proportion dans la population enquêtée	18,0%	42,0%	72,5%
Total des ménages hébergés en 2004	3555			Total des ménages hébergés en 2004	256		
Besoins en logement estimés	640	1493	2577	Besoins en logement estimés	46	108	186
	Mérana				Ménages		
Bouches du Rhône	Ménages confrontés à des problèmes de solvabilité ou de mal logement	Ménages hébergés pendant plus de 6 mois	Ménages ne sortant pas vers un logement autonome	Vaucluse	confrontés à des problèmes de solvabilité ou de mal logement	Ménages hébergés pendant plus de 6 mois	Ménages ne sortant pas vers un logement autonome
	confrontés à des problèmes de solvabilité ou de	hébergés pendant plus	sortant pas vers un logement	Vaucluse Proportion dans la population enquêtée	des problèmes de solvabilité	hébergés pendant plus	sortant pas vers un logement
Proportion dans la population enquêtée (moyenne	confrontés à des problèmes de solvabilité ou de mal logement	hébergés pendant plus de 6 mois	sortant pas vers un logement autonome	Proportion dans la population	des problèmes de solvabilité ou de mal logement	hébergés pendant plus de 6 mois	sortant pas vers un logement autonome

L'exploitation des résultats de cette étude dépend maintenant de la volonté et des capacités des acteurs. Les estimations des places manquantes en matière d'hébergement et des logements supplémentaires à trouver pour les ménages sortants, quoique approximative, donnent un ordre de grandeur de l'effort à réaliser, par les financeurs, les élus et les opérateurs. Mettre en place un système d'observation permanent rendrait visible et soutiendrait la mobilisation de tous ces acteurs.